



Ville de
Chevilly-Larue
Val-de-Marne
www.ville-chevilly-larue.fr

- : - : - : - : -

CONSEIL MUNICIPAL

- : - : - : - : -

- 30 SEPTEMBRE 2014 -

- : - : - : - : -

Mady Martinelli
Sténotypiste de conférences
123, rue de Paris
78470 St-Rémy-lès-Chevreuse
☎ 01 30 47 48 00 / Fax 09 70 62 78 71
mady.martinelli@wanadoo.fr

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2014	2
Désignation d'un secrétaire de séance	2
0 - ADMINISTRATION GENERALE	2
01 - Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal.....	2
02 - Renouvellement des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.	3
03 - Élection des représentants de la commune au Syndicat Intercommunal d'Exploitation et de Valorisation des Déchets de la région de Rungis (SIEVD)	3
1 - COMMISSION DES FINANCES, DE L'INVESTISSEMENT, DU PERSONNEL ET DU PATRIMOINE COMMUNAL.....	4
1.1 - Fixation du montant de la base servant à l'établissement de la cotisation minimum de CFE..	4
1.2 - Approbation du budget supplémentaire 2014 au budget de la commune	11
1.3 - Approbation du budget supplémentaire 2014 au budget annexe d'assainissement.....	13
1.4 - Renouvellement de la ligne de trésorerie du budget communal	14
1.5 - Approbation de la répartition du résultat de clôture de l'exercice 2013 du SIEPOR.....	14
1.6 - Dissolution du SIETAG et approbation de la répartition du résultat de clôture de l'exercice 2013	14
1.7 - Modification du tableau des effectifs du personnel communal	14
1.8 - Solidarité en faveur des populations civiles de la Bande de Gaza.....	15
2 - COMMISSION DE COORDINATION DU PROJET EDUCATIF LOCAL ET DE LA RESTAURATION MUNICIPALE	17
2.1 - Demande de subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne au titre du Fonds public de territoire	17
2.2 - Renouvellement des conventions d'objectifs et de financement des prestations de service de la caisse d'allocations familiales pour les établissements d'accueil de jeunes enfants, de l'enfant et de l'adolescent	18
2.3 - Scolarisation des enfants demeurant dans les logements de la rue Jean Ferrat	18
3 - COMMISSION DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	18
3.1 – Intervention du Conseil général sur le domaine public communal dans le cadre de la mise en accessibilité des points d'arrêt de bus	18
3.2 - Autorisation de signer deux conventions avec le Conseil général relatives à la décoration des arbres d'alignement et au fleurissement des espaces en terre aux pieds des arbres	18
3.3 - Demande de subvention au Conseil général pour la reconstruction de la Maison Pour Tous	19
3.4 - Adoption de la charte des éco-quartiers pour les opérations Anatole France et Triangle des	

Meuniers.....	19
3.5 - Approbation du prolongement de la garantie d'emprunt sollicitée par Valophis Habitat pour l'acquisition des logements de la Cité Anatole France.....	19
3.6 - Approbation de la convention de garantie d'emprunt et d'attribution de subvention pour surcharge foncière entre Valophis et la commune pour les logements locatifs du lot 18a de la ZAC Anatole France	20
3.7 - Approbation de la garantie d'emprunt concernant les 58 logements locatifs réalisés par Valophis-Habitat - lot 18a de la ZAC Anatole France.....	20
3.8 - Adoption de la motion pour la constitution d'un territoire du Grand Orly cohérent et autonome	20
3.9 - Fixation des tarifs des emplacements du marché de Noël 2014	29
3.10 - Demande de subvention auprès de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Énergie IDF dans le cadre d'actions menées au titre de la performance énergétique de l'Agenda 21.....	29
4 - COMMISSION DE LA CULTURE, DES JUMELAGES, DES FETES ET CEREMONIES ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS.....	30
4.1 - Approbation de la convention avec l'APCARS pour les missions du correspondant du Parquet.....	30
Vœu présenté par la Majorité municipale en faveur du maintien de la fonction de correspondant du Parquet.....	31
4.2 - Réaménagement de la Maison du Conte.....	32
COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE, DES SOLIDARITES ET DE LA PREVENTION SANTE.	33
5.1 - Contribution de la commune au Fonds de Solidarité Habitat (FSH) au titre de l'année 2014	33
5.2 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'A.L.R.E.B.....	33
5.3 - Projet d'accompagnement renforcé des ménages en situation de précarité énergétique.....	33
VŒUX DU CONSEIL MUNICIPAL	33
Vœu présenté par la Majorité municipale contre la fermeture du centre de tri de Créteil et pour le rétablissement d'un service public postal de qualité	33
Vœu présenté par la Majorité municipale en faveur de l'expérimentation de l'encadrement des loyers sur la commune de Chevilly-Larue et la Métropole francilienne.....	34
QUESTIONS DIVERSES	37



CONSEIL MUNICIPAL

- MARDI 30 SEPTEMBRE 2014 -

(La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de Mme Stéphanie Daumin.)

Mme la MAIRE. - Bonsoir à tous. Vous avez été convoqués dans les formes légales en séance ordinaire du Conseil municipal le 18 août 2014. Je vais procéder à l'appel nominatif pendant que l'on vous distribue un CD sur l'Atlas du Territoire du Grand Orly, dont nous serons amenés à parler tout à l'heure, qui sera un support de travail pour les années à venir.

Mme la Maire procède à l'appel nominatif...

Stéphanie DAUMIN, présente

Hélène HUSSON, présente

André DELUCHAT, présent

Hermine RIGAUD, absente, pouvoir à Joseph Ramiasa

Laurent TAUPIN, présent

Nora LAMRAOUI-BOUDON, présente

Patrick BLAS, présent, pouvoir à Régine Boivin jusqu'à son arrivée

Élisabeth LAZON, présente

Christian NOURRY, présent

Dominique LO FARO, présent

Christian HERVY, présent

Jean-Paul HOMASSON, présent

Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ, présente

Barbara LORAND-PIERRE, présente

Régine BOIVIN, présente

Renaud ROUX, présent

Murielle DESMET, présente

Joseph RAMIASA, présent

Charlotte REGINA, présente

Hadi ISSAHNANE, présent

Amélie AFANTCHAWO, présente
 Genaro SUAZO, présent
 Sophie NASSER, présente
 Vincent PHALIPPOU, absent, pouvoir à Renaud Roux
 Kawtar OUZIT, présente
 Frédéric SANS, présent
 Patrick VICERIAT, présent
 Liliane PONOTCHEVNY, présente
 Thierry MACHELON, présent
 Beverly ZEHIA, présente
 Yacine LADJICI, présent
 Armelle DAPRA, absente, pouvoir à Yacine Ladjici
 Philippe KOMOROWSKI, présent

PRÉAMBULE

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2014

Mme la MAIRE. - Vous avez reçu le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 17 juin 2014.

Avez-vous des remarques ?....

(Aucune.)

➡ **VOTE : LE PROCÈS-VERBAL EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme la MAIRE. - Je propose Laurent Taupin.

(Approbation.)

Avant d'aborder l'ordre du jour de ce Conseil municipal, je vais vous demander de tenir une minute de silence. Vous avez tous suivi l'actualité internationale et le crime commis contre Hervé Gourdel en Algérie dans la dernière période.

L'assemblée observe une minute de silence...

Vous avez vu que certains protagonistes du crime perpétré ont été retrouvés récemment. Le sujet suit son cours.

0 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

01 - Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal

Mme la MAIRE. - C'est une obligation de voter, dans les six mois qui suivent l'installation du Conseil municipal, le règlement intérieur qui régit le fonctionnement de notre assemblée. Ce document peut être adopté pour la totalité de la durée de la mandature. Si, toutefois, on en ressent le besoin, il est tout à fait possible, au cours du mandat, de procéder à d'éventuelles modifications. Ce que nous allons adopter aujourd'hui n'emporte pas forcément de conséquences définitives sur la totalité du mandat. Le texte qui vous est soumis reprend à peu de chose près les règles qui

prévalaient lors de la précédente mandature.

J'ai simplement demandé que l'on y ajoute une disposition : la publication sur le site Internet de la ville des procès-verbaux des séances du Conseil municipal une fois ceux-ci adoptés en séance officielle, suite notamment à des demandes formulées en Conseil municipal. Cette disposition a été intégrée dans le texte qui vous est soumis.

Avez-vous des questions ou remarques sur le texte de ce règlement intérieur ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➤ **VOTE : LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

02 - Renouvellement des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Mme la MAIRE. - Il nous faut désigner un certain nombre de représentants à la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Cette délibération est un peu passée à travers le lot que l'on aurait dû traiter à une précédente séance du Conseil municipal. Il n'est pas trop tard pour le faire.

Il s'agit d'une commission obligatoire pour les communes de plus de 10 000 habitants et qui a vocation à examiner les rapports établis par les éventuels délégués de la commune ainsi que les rapports émis sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable...

Présentation...

Il s'agit d'une commission pluraliste qui demande que l'ensemble des groupes du Conseil municipal soient représentés. Nous devons désigner cinq titulaires et cinq suppléants.

Je vous demande de nous proposer, pour la majorité, quatre titulaires et quatre suppléants et, pour l'opposition, de bien vouloir nous donner un titulaire et un suppléant.

Je fais un appel à candidatures.

Pour les titulaires : Régine Boivin, Charlotte Régina, Laurent Taupin, Hermine Rigaud m'avait fait savoir qu'elle souhaitait en faire partie et Thierry Machelon.

Pour les suppléants : Nora Lamraoui-Boudon, Genaro Suazo m'avait fait part de son intention d'y participer, Patrick Blaise également, André Deluchat et Armelle Dapra.

Avez-vous des questions sur le fonctionnement de cette commission très formelle qui se réunit au minimum une fois par an ?....

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

03 - Élection des représentants de la commune au Syndicat Intercommunal d'Exploitation et de Valorisation des Déchets de la région de Rungis (SIEVD)

Mme la MAIRE. - Nous avons déjà procédé à ces désignations lors d'un précédent Conseil municipal. Toutefois, dans la perspective de travailler en étroite relation entre les services de la commune et ceux du SIEVD, Christian Hervy, qui était désigné avec moi comme délégué titulaire, a souhaité laisser son siège à Renaud Roux, étant donné qu'il détient la délégation des déchets, afin qu'il puisse y participer activement et opérer les liens qui s'imposent entre nos deux collectivités. Cela nécessite toutefois de revoter l'ensemble des représentants.

Je vous propose que nous désignons de nouveau moi-même et Renaud Roux. Nous avons comme suppléants Laurent Taupin et André Deluchat. Sauf contre-ordre de leur part, je vous propose de garder cette configuration.

Cela soulève-t-il des remarques ou des questions ?....

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☛ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS TROIS ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME DAPRA ET M. KOMOROWSKI)

1 - COMMISSION DES FINANCES, DE L'INVESTISSEMENT, DU PERSONNEL ET DU PATRIMOINE COMMUNAL

1.1 - Fixation du montant de la base servant à l'établissement de la cotisation minimum de CFE

M. DELUCHAT. - Je rappelle que la contribution financière des entreprises est, avec la CVAE (Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), l'une des composantes de la contribution économique territoriale.

Cette Contribution Financière des Entreprises est due dans chaque commune où l'entreprise dispose de locaux ou de terrains. Elle est due aussi par les entreprises ou les personnes qui exercent une activité professionnelle non salariée.

La base de la CFE est calculée sur la base foncière des locaux des entreprises et, si elle est inférieure à un certain seuil, il lui est appliqué une base minimum. C'est cette base que nous avons à déterminer.

Je rappelle que c'est le Conseil municipal qui fixe le montant des bases minimum. En 2012, nous avons une base minimum uniforme : 458 € pour tout le monde, pour toutes ces entreprises, quel que soit leur chiffre d'affaires, ce qui équivalait à 129 € de taxe pour toutes les entreprises.

En 2013, nous avons décidé de faire une première progressivité. La loi nous le permet. Nous avons décidé que, pour un chiffre d'affaires inférieur à 10 000 €, la cotisation minimum serait de 66 €, que pour un chiffre d'affaires compris entre 10 000 et 100 000 €, elle serait de 131 € et de 563 € pour un chiffre d'affaires de plus de 100 000 €.

En 2014, nous souhaitons instaurer une meilleure progressivité des bases pour les chiffres d'affaires supérieurs à 100 000 €.

On peut aller au-delà de 500 000 €. Cela fait une différence.

Cette délibération est proposée pour une meilleure justice fiscale et sociale.

Il faut savoir que, par rapport à l'ancienne taxe professionnelle, seule la part foncière a été maintenue.

Beaucoup d'entreprises sont venues grossir le nombre d'établissements éligibles à la cotisation minimum et ont échappé au financement de l'impôt économique.

Pour Chevilly-Larue, seulement quelques chiffres : la base minimum a augmenté de 68 % de 2009 à 2012, quand la progression des entreprises a été de 3 % sur notre territoire, c'est-à-dire que beaucoup d'entreprises sont tombées, avec la réforme de la taxe professionnelle, à cette base minimum.

Nous voulons aujourd'hui mieux répartir l'effort contributif entre les ménages et les entreprises.

C'est pour cela que nous proposons actuellement cette modification, sachant que 41 % des

établissements imposés sur Chevilly-Larue sont assujettis à la base minimum.

La base fiscale de la contribution foncière des entreprises est de 26 234 000 € pour l'ensemble des entreprises et, pour les entreprises assujetties à la base minimum, cela représente 2 %, soit 574 000 €. C'est très faible.

Enfin, cette revalorisation permet de mieux répartir cet effort.

Il vous est donc proposé :

- pas de changement jusqu'à un chiffre d'affaires de 100 000 €,
- entre 100 000 et 250 000 € de chiffre d'affaires, on crée une base d'imposition de 3 500 €,
- entre 250 000 et 500 000 € de chiffre d'affaires, une base de 5 000 €,
- et supérieur à 500 000 € de chiffre d'affaires, une base de 6 500 €.

Il suffit de multiplier ces bases par 28,17 % pour avoir la cotisation minimale de chaque entreprise considérée.

Pour Chevilly-Larue, en s'appuyant sur le listing que nous possédons avec le chiffre d'affaires de chaque profession ou commerce, 14 établissements sur 34 sont concernés, c'est-à-dire très peu parce qu'ils sont bien au-dessus, ou bien en dessous.

Mme la MAIRE. - Une petite précision, comme tu le mentionnais, les établissements dont le chiffre d'affaires est inférieur à 100 000 € HT ne sont pas concernés par le dispositif. Parmi ceux dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 000 €, il y a encore une catégorie extraite du dispositif. Il s'agit des établissements dont la base foncière locative est supérieure à la base minimum visée par notre délibération. Davantage d'établissements encore sont exclus en réalité de ce dispositif, ce qui nous permet de nous assurer de ne pas toucher les petits commerces et les artisans.

M. DELUCHAT. - Pour les membres de la commission des finances, je reconnais que j'ai commis une erreur que je vais rectifier.

J'ai indiqué que les auto-entrepreneurs n'étaient pas concernés, ce n'est pas exact.

La loi de finances 2014 a changé les choses.

Les auto-entrepreneurs ne sont pas contributifs pour la première année d'exercice, la deuxième année, ils y sont au même titre que d'autres.

Mme la MAIRE. - Y a-t-il beaucoup d'auto-entrepreneurs dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 000 € ? Je n'en suis pas sûre !

Cette délibération appelle-t-elle des questions ou des remarques ?

M. LADJICI. - *"Madame la Maire, chers collègues, j'aimerais commencer mon allocution en adressant un message de soutien et de solidarité à la famille d'Hervé Gourdel. Hervé Gourdel qui a été lâchement assassiné par un groupe de barbares qui font de la haine et de la violence un fonds de commerce.*

Avec mon groupe nous condamnons fermement ces actes inqualifiables et espérons que nos forces engagées en Syrie et en Irak permettront de traquer et d'éradiquer ces groupes qui nuisent à la paix et au progrès de l'humanité. Nous espérons également que tous nos soldats engagés dans cette guerre contre le terrorisme rentreront sains et saufs auprès de leur famille et de leurs proches.

Nous pensons très fortement à eux.

Je souhaite également adresser un message de soutien et de reconnaissance à toutes celles et ceux qui, en ces temps durs, se lèvent chaque matin pour aller travailler, bravant les difficultés et parfois

les incertitudes liées à l'emploi qu'ils occupent.

Parmi ces gens qui travaillent, il y a souvent ceux qu'on oublie, ceux qu'on considère souvent comme des privilégiés. J'aimerais aborder, chers collègues, la situation des commerçants et des entreprises dans notre ville.

Je vais commencer par parler du commerce. Ce n'est un secret pour personne, le commerce reste peu développé à Chevilly-Larue.

Les commerçants qui ont encore le courage de travailler dans notre cité le font souvent par attachement pour notre ville et certainement pas pour s'enrichir comme le laissent à le penser certaines personnes.

Ces derniers mois, j'ai eu l'occasion à titre personnel de rencontrer et d'échanger avec bon nombre de commerçants chevillais, outre les problèmes d'insécurité et d'incivilité auxquels ils font face au quotidien, ils remontent en plus la baisse de leur chiffre d'affaires et de leurs bénéfices.

À cela, vous le savez tous aussi bien que moi, s'ajoute la concurrence féroce appliquée par le centre commercial régional de Belle Épine qui laisse peu de chances de développement à nos commerces et décourage les initiatives pourtant réelles de celles et ceux qui souhaitent s'implanter dans notre ville ou qui ont des projets de développement.

En lien avec la délibération que vous nous proposez de voter, je demande que soient posées, dans les semaines à venir, les bases d'une discussion sérieuse sur l'avenir du commerce dans notre ville, celui-ci participant directement à son attractivité.

Ensuite, je vais parler d'un mot tabou : l'entreprise. Disons-le clairement, l'augmentation, même symbolique, de la contribution foncière des entreprises que vous nous proposez de voter ne va pas dans le sens d'un encouragement de l'investissement dans notre ville.

Il faut que nous gardions à l'esprit que, dans une situation économique comme la nôtre, situation de crise, tout centime d'Euro ponctionné aux entreprises est un centime de moins pour l'investissement et la création d'emploi.

Autre fait, les entreprises de Chevilly-Larue ne font pas dans la spéculation financière, elles sont basées sur une économie réelle qui fait travailler des milliers de personnes. Je pense qu'il faut éviter de sanctionner ceux qui se battent contre la concurrence internationale qui ne leur fait déjà pas beaucoup de cadeaux.

Autre information pour ceux qui ne le savent pas, l'État n'a plus les moyens de financer des créations massives de postes de fonctionnaires pour faire baisser le chômage, à moins d'augmenter les impôts de nos concitoyens. Vous pensez bien que ce n'est pas possible par les temps qui courent, que ce n'est pas une solution envisageable.

Dans ce contexte, le seul levier qui permet encore de relancer l'emploi, c'est l'entreprise.

Je le dis sans complexe. Je suis pour un soutien aux entreprises et non aux augmentations d'impôts. Non aux discours populistes de ceux qui n'ont jamais mis les pieds dans une entreprise.

L'entreprise, ce n'est pas la finance. Il y a des entreprises qui font travailler des gens. Les entreprises, ce sont les boulangers, les médecins, non la finance qui, souvent, est pointée du doigt.

Avec mon groupe, comme vous le savez nous sommes au parti socialiste, nous nous inscrivons pleinement dans la dynamique de relance économique initiée par le Président Hollande et le gouvernement de Manuel Valls.

Pour éviter de prolonger les débats, nous nous abstenons pour cette délibération. Nous ne sommes pas en faveur de l'augmentation de l'impôt des entreprises mais nous ne sommes pas non

plus pour priver notre ville de ressources financières.

Nous nous abstiendrons.

Je vous remercie."

Mme la MAIRE. - D'autres remarques ou réactions à cette intervention ?

M. ROUX. – Je vais intervenir pour compléter ce que disait André et répondre à l'intervention que l'on vient d'entendre.

Vous l'avez remarqué, cette délibération ne concerne que les entreprises chevillaises qui ont un chiffre d'affaires net annuel de plus de 100 000 €. Cela ne concerne donc pas le petit commerce local.

De plus, comme le disait André, cela instaure une notion de progressivité dans l'impôt, là où avant il n'y avait qu'une base uniforme. Cela introduit une notion importante aux yeux du candidat Hollande, celle de justice fiscale qui a été légèrement abandonnée en rase campagne depuis.

Quelles que soient les tranches proposées d'adopter ce soir, les montants versés par les entreprises resteront inférieurs à ce qu'elles payaient à l'époque où existait encore la taxe professionnelle. On est sur des montants largement raisonnables pour les entreprises chevillaises.

J'ajoute également que cette délibération va permettre de dégager des montants, un montant estimé figurant dans le rapport, un montant financier qui sera bien utile au fonctionnement de notre municipalité dans un contexte, comme cela a pu être dit, de désengagement financier de l'État, notamment avec les baisses des dotations, dans un contexte marqué par de fortes péréquations financières - nous savons que notre commune sera contributrice dans ce dispositif - mais aussi de transfert de charges aux communes. Je pense à ce titre à la réforme des rythmes scolaires qui induit des frais nouveaux pour nos communes auxquels il faut bien répondre d'une manière.

Effectivement, il a été fait le choix politique de solliciter différemment les entreprises en introduisant cette progressivité pour ainsi épargner les ménages et notamment le pouvoir d'achat des ménages qui est fortement attaqué dans la période actuelle. Pour preuve encore : la dernière attaque en date sur la prime de naissance ou de congé maternité.

Mme la MAIRE. - Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. ISSAHNANE. - Je voudrais juste reprendre les propos du dirigeant de la CGPME, je crois, qui parlait du pacte de responsabilité. Il disait qu'il ne servait à rien de baisser les charges de l'entreprise tant que le carnet de commandes n'était pas bon pour les entreprises.

Le véritable problème des entreprises, c'est la demande, pas l'offre.

M. LADJICI. - J'aimerais rebondir sur ce que disait Renaud Roux au début de son intervention. Je te tutoie parce que nous sommes jeunes et que nous sommes collègues au même Conseil municipal. Tu pointais du doigt le stress fiscal auquel sont soumis les Français. J'ai un chiffre en tête : en 2014, 4,2 millions de personnes vont payer moins d'impôts.

M. HERVY. - Il était temps !

M. LADJICI. - Parmi ces 4,2 millions, 2 ne payeront plus d'impôt en 2014. À partir de 2015, le Gouvernement va supprimer la première tranche de l'impôt sur le revenu, ce qui va faire monter les bénéficiaires des réductions d'impôts à 9 millions de personnes. Cela veut dire qu'un tiers des Françaises et des Français imposables ne payeront plus d'impôts sur le revenu en 2015.

Tu dis que l'on va stresser davantage nos concitoyens. Je ne suis pas d'accord, les chiffres annoncés prouvent le contraire.

On va essayer de limiter le débat à notre ville, mais je suis évidemment ouvert au dialogue après le Conseil municipal.

M. DELUCHAT. - Quelques éléments de réponse à l'intervention de M. Ladjici. La taxe professionnelle qui existait était largement supérieure à ce que cela va coûter, y compris après la délibération d'aujourd'hui.

Il faut savoir que ce que l'on propose aujourd'hui, c'est 0,3 % du chiffre d'affaires. Je dis bien 0,3 % du chiffre d'affaires. Dites-moi si raisonnablement on matraque ces entreprises qui font au moins 500 000 € de chiffre d'affaires.

Je veux bien que l'on ait dans cette salle un débat sur : quelle fiscalité dans notre pays ? Je suis prêt au débat, mais que l'on ne vienne pas nous dire par petites touches : il ne faut pas faire cela comme cela quand, dans le même temps, on n'arrête pas de nous enlever, de nous soustraire et de nous soustraire encore.

Aujourd'hui, plein de Chevillais viennent dire : on a besoin de services publics locaux, on a besoin d'aide. La ville participe à ce que l'on souffre moins dans une société injuste.

Que faut-il faire ? Il ne faut pas être seulement dans l'idéologie, les mots, il faut être dans les actes. C'est pour cela que nous décidons et que j'assume ces actes, il faut une répartition juste sur notre territoire. C'est ce que nous faisons aujourd'hui.

M. HERVY. - Une toute petite contribution à notre débat très intéressant pour rappeler un sujet : lorsque la taxe professionnelle a été réformée, c'est-à-dire supprimée, les conditions de cette suppression ont été les suivantes : elles ont consisté à re-répartir, entre les différents niveaux de collectivités, les impôts existants et, pour indemniser les communes de la perte de recettes considérables que la réforme entraînait, à leur attribuer un cocktail de recettes fiscales auparavant collectées par l'État. Cela a fait de cette réforme une usine à gaz absolument incompréhensible pour le citoyen lambda et difficilement compréhensible aussi pour les élus, quand bien même ils font des efforts pour s'y retrouver. Je voudrais surtout rappeler que cette réforme avait eu pour effet de faire baisser la contribution fiscale des entreprises industrielles représentées dans la négociation de cette réforme par le MEDEF, de faire baisser leurs cotisations de 7 à 8 Md€, je ne me souviens plus exactement, tandis que le solde du coût de la réforme se répartissait sur une cotisation supplémentaire des PME qui, dans cette affaire, se sont fait avoir.

Les deux catégories d'entreprises qui se sont fait avoir dans la réforme sont les PME et les entreprises du bâtiment et des travaux publics qui, par défaut de recettes, ont vu les capacités d'investissement des collectivités territoriales commencer à se réduire.

Lorsque la réforme a été faite, le ministère des finances avait dit : ne vous inquiétez pas, les 350 000 entreprises qui vont sortir de la réforme paieront un peu plus, les entreprises non industrielles bien sûr puisque celles-là ont touché un "pactole" considérable sur le dos du contribuable lambda.

En réalité, lorsque les premières simulations ont été faites après la liquidation de l'impôt, on s'est aperçu que plus de 800 000 entreprises payaient davantage d'impôts qu'avant la réforme de la taxe professionnelle.

Je rappelle, pour la lecture de notre rapport, ce qu'a dit André Deluchat : à la sortie de notre ajustement de justice, les gens continueront à payer moins que lorsqu'ils étaient sous le régime de la taxe professionnelle. Je referme cette parenthèse.

Je me souviens également que le candidat Hollande et plus généralement le Parti socialiste, dans son programme, avaient indiqué que, dès leur élection, ils remettraient en cause cette réforme qui était socialement et économiquement totalement injuste et inefficace pour l'économie nationale.

Avez-vous une idée de la date ?

Mme la MAIRE. - C'est une question ouverte ?

M. HERVY. - Je la pose à qui est normalement capable de faire le bon commentaire sur le sujet.

M. LADJICI. - Je poserai la question à Manuel Valls et reviendrai avec la réponse pour le prochain Conseil municipal.

M. HERVY. - Très bien.

Mme la MAIRE. - Dois-je conclure que ton intervention est terminée, Christian ?

M. HERVY. - Oui.

M. SUAZO. - Quand j'entends dire que des millions de gens ne vont pas payer d'impôt, cela m'inquiète un peu. Soit ils sont au chômage soit ils sont précaires. Tu as raison, excuse-moi de te tutoyer, de t'inquiéter des commerçants parce que si les gens n'ont pas d'argent, ils n'ont pas de pouvoir d'achat et, dans ce cas, ce sont bien sûr les commerçants qui souffrent en premier puis les autres entreprises. Ce n'est pas parce qu'ils n'auront plus d'argent qu'ils ne payeront pas d'impôt.

Mme la MAIRE. – Merci. Nous sommes tous en forme, ce soir. C'est le Conseil municipal de rentrée !

M. LO FARO. - Je ne sais pas si je vais répondre ou pas aux questions soulevées. En tout cas, une fois de plus, je vais essayer de réfléchir tout haut. Cela ne peut pas faire de mal.

J'ai souvenir que, dans les années 80 ou peut-être même un peu avant - j'étais petit - le Premier Ministre disait : *"les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain, les emplois d'après-demain etc."*

M. HERVY. - C'est maintenant qu'ils disent cela.

M. LO FARO. - Ah non, c'était dans les années 75. Il s'appelait Raymond Barre !

Cela n'a jamais fonctionné. On ne sait pas ce que cela signifie, c'est une aberration économique. Je renvoie aux débats d'aujourd'hui par rapport à ce qui a été dit.

La non-embauche des fonctionnaires : en gros, l'État n'a plus les moyens d'embaucher des fonctionnaires. C'est une politique de l'offre qui est menée, tout le monde le sait. En tout cas l'État a bien trouvé et va trouver pas mal de milliards pour les très grosses entreprises. On aurait souhaité qu'ils puissent les trouver, d'une part, pour les petites entreprises et, d'autre part, pour ce qui fait l'égalité territoriale de la France.

Une dernière réflexion : on peut se dire également que si tout allait bien dans ce pays, il n'y aurait peut-être pas des blouses blanches dans la rue aujourd'hui et ce ne sont pas des blouses blanches qui, à mon avis, gagnent plus de 100 000 € par mois.

Mme la MAIRE. - Je vous remercie de ce débat. Il faut ramener les choses à leur juste mesure. Nous parlons, là, d'une disposition qui va concerner un nombre limité d'établissements sur le territoire communal, essentiellement parmi les plus gros.

Pour vous citer un petit exemple - je ne donnerai pas de nom de manière à rester dans l'anonymat - une entreprise de bâtiment présente sur le territoire communal qui, au moment où elle était soumise à la taxe professionnelle - j'ai pris comme référence 2009 - payait 12 146 € de cotisation de taxe professionnelle, n'en paye plus aujourd'hui à travers le dispositif de la CFE que 1 268 €. C'est une entreprise dont le chiffre d'affaires est de 4,100 M€.

Je pense qu'il faut quand même ramener ce débat à sa juste mesure.

André Deluchat a donné un bon aperçu dans sa présentation initiale du fait que cela touchait de manière très précise les établissements qui avaient, je crois, les capacités d'assumer cette légère

augmentation de leur contribution qui ne devrait pas les mettre en danger et dont je rappelle effectivement qu'elle ne concerne pas les petits artisans et commerçants de notre commune qui, quoi qu'il en soit, continuent chacun de payer moins qu'ils ne payaient au moment où c'était la taxe professionnelle qui s'imposait.

Cette petite clarification étant faite, je voudrais quand même recontextualiser tout cela dans le contexte budgétaire actuel.

Avant cela, malgré la description un peu alarmante faite tout à l'heure sur la situation du commerce à Chevilly-Larue, je voudrais vous dire que le commerce ne se porte pas si mal à Chevilly-Larue. De nouveaux commerces s'ouvrent régulièrement sur la commune. La situation de nos commerçants n'est pas dans un état aussi dramatique qu'on nous le laissait croire tout à l'heure.

Cela ne signifie bien sûr en rien que nous ne soyons pas attentifs à leur devenir et à leur situation, mais je crois que leur préoccupation principale n'est pas tellement la question de savoir s'ils vont avoir quelques Euros d'augmentation de CFE à la fin de l'année, mais davantage d'avoir un nombre important de clients qui peuvent venir s'approvisionner chez eux.

Je rejoins ce qui a été dit sur le pouvoir d'achat des familles qui, bien sûr, sont celles qui peuvent faire prospérer le chiffre d'affaires des commerçants.

J'en reviens à la situation globale de la commune. Pourquoi prend-on cette disposition ? Plus de justice fiscale, on l'a dit, améliorer le dispositif, augmenter les recettes issues de la cotisation foncière des entreprises, c'est un objectif. Cela va nous y aider, mais intervient dans un contexte où on essaie surtout de trouver des dispositions qui nous permettent de faire face aux baisses drastiques budgétaires qui nous sont proposées de toutes parts, que ce soit à cause de la baisse des recettes ou des hausses de charges qui nous sont imposées.

Lorsqu'on évoquait, lors d'un précédent Conseil municipal, la perspective de baisse des dotations de l'État dans le cadre du pacte de responsabilité... Ce sont 28 milliards en quatre ans dont on demande aux collectivités de contribuer à hauteur de 11 milliards.

Pour une commune comme Chevilly-Larue, en quatre ans, cela représentera une non-recette cumulée de 5,5 M€.

Il faut m'expliquer comment on fait dans une commune comme la nôtre pour assumer une baisse en moyenne d'un peu plus de 1 M€ par an. Dans les faits, ce ne sera pas exactement cela. Vous imaginez bien la mécanique : la première année, c'est 700 000, la deuxième année, 700 plus 700 et la troisième année, 700 plus 700 plus 700...

À la fin, cela fait une non-recette de 5,5 M€ sur quatre ans.

Il faut m'expliquer comment on fait, dans une ville comme la nôtre, pour maintenir un niveau de services publics auprès des habitants, pour maintenir un niveau d'investissement ? Que disait-on tout à l'heure ? Que l'important est de maintenir l'investissement des entreprises... ? Oui, leur carnet de commandes aussi.

Quand on sait que les collectivités locales sont le premier investisseur national et représentent près de 73 % de l'investissement national, je crois quand même que l'un des enjeux du développement économique de la croissance et de l'emploi dans les années à venir, c'est aussi l'investissement public et l'investissement notamment des collectivités.

Se maintenir une marge de manœuvre en termes d'investissements, c'est remplir les carnets de commandes des entreprises, les nôtres, ceux du territoire chevillais, mais aussi ceux alentours puisque l'on ne s'adresse pas qu'à des entreprises chevillaises.

Je ne sais pas ce que vous en pensez, mais dans une situation comme celle-là, j'estime que c'est une

mesure de justice fiscale que de faire en sorte que les entreprises, notamment les plus grosses, contribuent à l'effort de financement de tout cela et que l'on ne se retourne pas exclusivement vers les ménages par le biais d'une augmentation de la taxe d'habitation.

Je pense que l'on sera tous d'accord ici pour considérer qu'il ne faut pas augmenter la taxe d'habitation des ménages dans un contexte de plus en plus difficile en termes de pouvoir d'achat pour les gens.

Je ne reviendrai pas sur ce qui a été exprimé sur l'impôt sur le revenu.

Je ferai juste une petite parenthèse pour dire que, plus on avance en creusant le trou, plus on peut se satisfaire de remonter quelques échelons, néanmoins, on reste à un niveau bien bas lorsque l'on est descendu de plusieurs barreaux de l'échelle.

Lorsqu'on crée les conditions pour qu'un grand nombre de retraités, qui jusque-là étaient non imposables, soit du jour au lendemain soumis à l'imposition sur le revenu et que l'on essaie ensuite de créer les conditions pour que le nombre de retraités touchés par l'impôt sur le revenu soit un peu moins important, je ne me satisfais pas de cette situation. Je ne me satisfais pas non plus d'une situation selon laquelle ces personnes-là qui, jusque-là, du fait du caractère non imposable de leur situation, pouvaient bénéficier de certains dispositifs, je pense par exemple à la carte Améthyste, la carte des transports, ne puissent plus le faire parce qu'elles deviennent imposables. On ne peut pas non plus se satisfaire de cette situation.

C'est une situation qui s'impose d'en haut.

Je crois qu'il faut à chaque fois regarder la totalité des situations dans leur ampleur, les mettre en perspective les unes vis-à-vis des autres et ne pas tomber dans des raisonnements qui réduisent les réalités.

Ceci étant, je trouve que ce débat était très intéressant à mener au sein de ce Conseil municipal et que l'on est effectivement dans le concret. Je trouve que c'est de bon augure pour cette année et cette mandature de voir la qualité des débats qui peuvent s'y mener.

Je vous propose que l'on arrête là cette discussion et que l'on mette aux voix cette délibération.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS TROIS ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME DAPRA ET M. KOMOROWSKI)

1.2 - Approbation du budget supplémentaire 2014 au budget de la commune

M. DELUCHAT. – Ce budget supplémentaire, comme tous les ans, a pour objectif principal d'intégrer les résultats constatés au budget 2013. Ces résultats constatés ont été votés au Conseil municipal du 17 juin avec le compte administratif.

Le deuxième objectif, ce sont les reports des engagements de dépenses de l'exercice 2013.

Ce sont les deux grandes lignes de ce budget supplémentaire.

Celui-ci ne remet pas en cause les orientations et engagements votés avec l'adoption du budget primitif le 17 décembre dernier. Il confirme d'ailleurs, au contraire, que les prévisions du mois de décembre 2013, sans connaître toutes les bases et toutes les données, ont été excellemment évaluées puisqu'il n'y a pas de changement. Le seul élément nouveau de ce budget supplémentaire, c'est l'ajout des 148 000 € pour le centre de loisirs rendant ce budget quasiment adapté aux différentes lignes pour lesquelles nous avons eu à faire des ajustements qui sont assez à la marge.

Ce budget reprend l'exercice de fonctionnement 2013 : 417 834,10 €. Cet excédent de fonctionnement finance pour l'essentiel des reports de fonctionnement pour 118 938,75 €, le réajustement de la hausse de la péréquation horizontale de 72 908 € et, en même temps, des

dispositions consécutives à des délibérations municipales que nous avons prises durant le premier semestre de cette année.

La somme de 417 834,10 € dégage en plus un autofinancement de 179 399,01 €, ce qui permet de financer le complément de financement du centre de loisirs Pablo Neruda de 148 592,41 €.

Ce budget s'articule bien avec notre budget primitif.

L'essentiel de ce budget supplémentaire provient de sa partie investissement. Celle-ci ressort à 13 795 139,92 €. C'est dû principalement à un solde d'investissement de 4,538 M€ de 2013 et à 6,241 M€ de reports de dépenses d'investissement que nous avons à affecter à ce budget supplémentaire. Nous avons par ailleurs refinancé la ligne d'emprunt de 2,737 M€. Cette ligne nous permet de gagner 500 000 € que nous avons récupérés sur tous nos emprunts cette année. Nous avons réinvesti 100 000 € pour que cela nous rapporte 170 000 €. Nous avons un gain sur les deux tableaux tout en refinançant cette ligne d'emprunt.

Voilà l'essentiel de ce que j'avais à vous dire sur la philosophie générale du budget supplémentaire.

S'agissant du fonds de péréquation (Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France), l'action conduite par huit Maires dont celui de Chevilly-Larue a permis de prendre en compte de nouveaux critères sur le revenu plus juste et ainsi d'éviter le plafonnement prévu du fonds de solidarité pour des villes qui avaient beaucoup de moyens. Le Conseil constitutionnel a donné raison aux Maires qui avaient enclenché cette action, dont Christian Hervy, Maire de Chevilly-Larue. Cette action a fait bénéficier la ville de 111 000 €.

Mme la MAIRE. - Merci André et merci Christian également !

Avez-vous des questions ou des remarques ?

M. VICERIAT. – N'ayant pas été associé au précédent budget, nous resterons sur cette ligne. Néanmoins, je tiens à vous féliciter d'avoir réussi à tenir ce budget additionnel dans vos prévisions. Peut-être aurais-tu quelques conseils à donner à notre ministre des finances qui rencontre beaucoup de difficultés aujourd'hui !

Rires...

M. HERVY. - Une indication : ce à quoi a fait référence André est un aspect de l'action que nous avons engagée. En principe, on attend les effets d'un deuxième aspect. Comme ce n'est pas dans le compte, il est normal que tu ne l'aies pas signalé.

Il y avait la contestation de la part d'un certain nombre de communes des modalités de calcul du fonds de solidarité de la région Île-de-France par la Direction de Paris Métropole puisque c'est le syndicat de communes Paris Métropole qui dit à Bercy ce que les Maires ont conclu entre eux pour arrêter le dispositif. C'est sur la contestation d'un mode de répartition dans lequel on ne tenait pas compte des ressources des populations contribuables que nous avons gagné l'économie de 111 000 €. En même temps, nous avons engagé, à l'initiative de la ville de Guyancourt, la question préalable de constitutionnalité, nouveau dispositif prévu par la loi mettant en cause le système de répartition arrêté par Paris Métropole. Là, c'est le Gouvernement que nous attaquons puisque c'est l'autorité qui met en œuvre, sur le fait que deux communes dans la région Île-de-France ont bénéficié dans la répartition d'un avantage exorbitant qui se chiffre en millions d'Euros sans aucune justification étayée. Pour des raisons que tout le monde a du mal à comprendre sauf peut-être quelques-uns qui ne le disent pas aux autres, nous avons attaqué cette situation sous le motif de l'inégal assujettissement aux charges publiques. C'est un principe constitutionnel constant.

Je vous indique que la question prioritaire de constitutionnalité a été jugée recevable par le conseil constitutionnel. Le ministère des finances a été condamné à rectifier l'erreur et à faire en sorte que, dans la répartition à venir du SRIF les deux communes concernées soient contributrices dans les

mêmes conditions et au même titre que toutes les autres communes - ce qui n'est que justice - ce qui modifie l'ensemble du tableau de répartition à tout le monde. Nous avons donc encore quelques dizaines de milliers d'euros, peut-être une centaine de mille à espérer gagner dans la contribution pour l'exercice 2015.

Mme la MAIRE. - Je vous indique que ceci est ce qui se projette pour l'année 2015 et qu'à travers ce qui se discute dans les instances métropolitaines - il y en a plusieurs (le syndicat d'études Paris Métropole et la mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris) - ces questions sont remises sur la table. Tout va être remodelé de manière différente. Pour l'instant, on reste sur une acception générale comme celle-là. Cela signifie qu'il va falloir maintenir un niveau de vigilance très important sur toutes ces questions. Il ne faudrait pas qu'au détriment de tout le travail effectué, sous prétexte que l'on remet à plat la totalité du système, on fasse des pas en arrière par rapport aux acquis que l'on a réussi à obtenir de haute lutte.

M. LADJICI. - Nous nous abstenons parce que nous n'étions pas dans la précédente mandature.

J'ai une petite remarque à faire. Je m'étonne de l'intervention de M. Viceriat de l'UMP qui nous demande de donner des conseils au ministre des finances. C'est très sympa, mais il ne fallait pas nous laisser une ardoise de 500 Md€ avec votre ancien Président Nicolas Sarkozy. Si vous avez des conseils à donner donnez-les à Nicolas Sarkozy et à ses amis. Si on traverse une situation de crise comme celle-là, c'est en grande partie à cause de votre famille politique. On n'a pas besoin de vos conseils. Vous avez laissé le pays dans une situation dramatique, on essaie de redresser la barre, gardez vos conseils pour vous et Nicolas Sarkozy.

M. HERVY. - Là-dessus, il n'a pas tout à fait tort, mais sur les solutions, ce n'est pas bon !

Mme la MAIRE. - Y a-t-il une demande de droit de réponse ?

(Aucune.)

On en restera là sur ce débat.

Je mets aux voix le budget supplémentaire 2014.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **ABSTENTIONS = 7 (M. VICERIAT, MME PONOTCHEVNY, M. MACHELON, MME ZEHIA, M. LADJICI, MME DAPRA ET M. KOMOROWSKI)**

1.3 - Approbation du budget supplémentaire 2014 au budget annexe d'assainissement

M. DELUCHAT. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Nous avons du budget annexe d'assainissement une approche non pas prudentielle, mais de précaution. On peut à partir de celui-ci financer, très régulièrement, à peu près tous les deux ans, un certain nombre d'opérations structurantes, grâce au fait que l'on arrive à dégager un certain nombre de recettes sans alourdir le budget principal, ce qui, je crois, est de bonne gestion.

À titre d'exemple, c'est sur la base de ce budget annexe d'assainissement qu'a été financé l'assainissement de la rue du Petit-Le-Roy et de la rue du Général Leclerc, qui a été refait entièrement pour l'avenue du Général Leclerc et en partie pour l'instant pour la rue Petit-Le-Roy récemment.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **ABSTENTIONS = 7 (M. VICERIAT, MME PONOTCHEVNY, M. MACHELON, MME ZEHIA, M. LADJICI, MME DAPRA ET M. KOMOROWSKI)**

1.4 - Renouvellement de la ligne de trésorerie du budget communal

M. DELUCHAT. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Cela appelle-t-il des questions ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Mme la MAIRE. - Merci pour André et la commune.

1.5 - Approbation de la répartition du résultat de clôture de l'exercice 2013 du SIEPOR

Mme la MAIRE. - Ce syndicat intercommunal a été créé il y a quelques années dans la perspective de mener des études pour le Pôle Orly-Rungis.

Son périmètre ne relève plus aujourd'hui du même périmètre de réflexion que celui qui nous occupe aujourd'hui, à savoir celui du grand Orly. Il a fait l'objet d'une notification par le préfet du département il y a quelque temps pour engager la clôture au même titre que d'autres syndicats intercommunaux sur le territoire communal.

Nous avons déjà été amenés à voter la dissolution de ce syndicat.

Il s'agit surtout d'entériner le fait qu'il restait sur le compte du syndicat une certaine somme qu'il convient de répartir entre les différentes villes membres. La somme totale s'élève à 64 838,57 € qui seront répartis entre les sept villes membres, conformément au statut, sur la clef de répartition, une clef proportionnelle au nombre d'habitants et au potentiel fiscal de chacune des collectivités.

Grâce à cette délibération, un peu plus de 10 000 € va tomber dans la caisse de la commune.

Cela vous paraît-il clair ?....

Je mets aux voix.

➤ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

1.6 - Dissolution du SIETAG et approbation de la répartition du résultat de clôture de l'exercice 2013

Mme la MAIRE. - Il s'agit de la même délibération mais pour un autre syndicat.

Présentation...

C'est une recette pour la commune.

Je mets aux voix.

➤ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

1.7 - Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Mme la MAIRE. - Cette délibération revient régulièrement.

Nous devons entériner chaque fois, au sein du Conseil municipal, les évolutions de carrière des

agents communaux. Vous avez la liste des personnes concernées. Il s'agit d'en prendre acte.

Il faut retenir de ce tableau que ce ne sont que des transformations. Aucune création de postes ne vous est proposée ce soir.

Je mets aux voix.

➔ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Mme la MAIRE. - Merci à vous et pour les personnels concernés.

1.8 - Solidarité en faveur de la population civile de la Bande de Gaza

M. DELUCHAT. - Chacun a pu avoir des informations sur le conflit israélo-palestinien qui s'est enlisé dans la violence faisant plus de victimes parmi les populations civiles. Cette situation à Gaza s'est dégradée.

C'est pour cela que les derniers chiffres notamment du bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU font état de 1,8 million de personnes affectées, 3 504 femmes et enfants blessés, 117 000 déplacés sans compter les 1 000 Palestiniens tués dont 75 % de civils et les 46 Israéliens tués durant ce conflit.

Face à cette situation dramatique, les institutions françaises décident d'un programme d'urgence pour apporter une aide médicale, une assistance alimentaire et non alimentaire et un soutien psycho-social aux populations de Gaza affectées par ce conflit.

Comme nous le faisons à chaque fois lorsque nous sommes sollicités par ces organisations, nous répondons favorablement pour une aide en direction de ces associations caritatives habituelles.

Pour ce faire, il est proposé que la ville attribue une subvention exceptionnelle de 1 500 € à chacun des organismes suivants : le Secours Populaire Français, la Croix-Rouge française, le Secours Catholique et l'UNICEF, c'est-à-dire une somme de 6 000 €.

Mme la MAIRE. - Cela appelle-t-il des remarques ou des questions ?

Mme PONOTCHEVNY. - Je voudrais exprimer un vœu.

Je pense que vous avez également été sollicités pour d'autres fonctions urgentes actuelles. J'aimerais qu'on laisse le libre arbitrage à ces organismes d'orienter ces dons en fonction des urgences actuelles.

Il y a également la lutte contre Ébola, l'aide au camp de Domiz qui accueille actuellement 60 000 réfugiés Syriens alors que le camp est prévu pour 30 000 personnes et qu'environ 2 100 accouchements ont lieu chaque année dans ce camp sans maternité. J'ai lu récemment que Médecins Sans Frontières étaient en train de construire une maternité pour ces femmes. J'aimerais si c'est possible un partage entre ces différentes actions.

Mme la MAIRE. - Nous sommes bien évidemment toutes et tous très fortement touchés par toutes ces situations, mais je pense qu'il ne faut pas voir dans la délibération qui vous est proposée une certaine forme de hiérarchisation des cas que nous avons dans la situation internationale actuelle.

La règle que nous avons instaurée pour ces situations est de manifester notre solidarité à l'encontre des populations touchées notamment lorsqu'il s'agit de populations civiles, lorsque les associations présentes sur le territoire communal nous en formulent la demande et qu'elles mènent une action dans les pays concernés.

Cette sollicitation nous est parvenue par courrier d'une association locale, le Secours Catholique, le 29 juillet dernier. C'est en réponse à cette sollicitation qu'il est apparu, conformément aux actions de solidarité que nous menons dans ce Conseil municipal, souhaitable de voter une délibération.

Je tiens à dire toutefois que la situation des populations civiles dans cette région du Monde avec plus de 3 500 femmes et enfants blessés, 117 000 personnes déplacées, des centaines de milliers de personnes affectées, appelle, je crois quand même de notre part, une aide et une manifestation de solidarité appuyée. Dans la mesure où nous avons été sollicités sur cette question, c'est une aide qu'il est possible de faire à l'échelle de l'action de la commune envers les associations que nous connaissons et dont on sait que les crédits arriveront effectivement à destination. Ceci étant, je prends les questions que vous soulevez aujourd'hui. On va les soumettre à la réflexion collective. Je pense que nous n'avons pas non plus vocation au sein du Conseil municipal de Chevilly-Larue à traiter de l'ensemble des sujets et qu'il est de bonne mesure que de s'appuyer sur nos associations locales qui, effectivement, agissent dans ces régions du Monde.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. HERVY. - Sur la question que vous posez, il n'y a pas de questions. Nous répondons à la sollicitation des associations caritatives en fonction des campagnes qu'elles mènent elles-mêmes.

Nous n'avons pas à leur laisser un libre arbitre. Nous avons à honorer leur libre demande. Les associations caritatives font des demandes aux collectivités territoriales en fonction des catastrophes ou des victimes auxquelles elles ont à faire sur les territoires sur lesquels elles interviennent lorsqu'elles ont des bases pour le faire. Chaque sollicitation de don est affectée à un compte d'opération. Cela, ce sont les associations qui en ont la maîtrise, ce n'est pas nous. Elles nous sollicitent, on répond.

Ce que je peux dire en complément de cette affaire puisque j'ai l'impression qu'il y a un peu de gêne autour de cette délibération, c'est que j'ai été très frappé par un communiqué que j'ai lu dans la presse qui dit ceci : *"les deux Palestiniens accusés d'avoir enlevé puis assassiné trois jeunes Israéliens en juin ont été tués mardi 23 septembre au matin à Hébron en Cisjordanie après une traque de plus de trois mois"*.

C'est le porte-parole du Gouvernement israélien qui a publié cette information en l'assortissant d'un commentaire qui dit qu'ils ont été tués lors d'un échange de tirs.

Je suis un peu comme tout le monde. Quand j'ai une telle information, je me dis : depuis le début, le gouvernement israélien savait qui étaient les auteurs des trois assassinats.

Pendant trois mois, le gouvernement israélien les a poursuivis, pendant trois mois, il n'a pas dit qu'il savait qui ils étaient, il n'a pas dit qu'il les poursuivait et il a utilisé ce prétexte qui lui a été fourni sur un plateau par deux extrémistes pour assassiner 2 200 personnes (hommes, femmes, enfants, vieillards), pour bombarder une école de l'ONU dans laquelle tout un quartier s'était réfugié en se disant qu'il n'y aurait jamais d'acte monstrueux contre une école de l'ONU. L'école a été bombardée et presque toutes les personnes qui y avaient trouvé refuge ont été tuées. Il a bombardé les hôpitaux, il a détruit la seule centrale électrique qui fonctionne à Gaza et qui fournit de l'électricité à toutes les populations. Il a détruit 17 500 habitations... 17 500 habitations... Gaza est un champ de ruines alors que le gouvernement israélien savait qui étaient les deux coupables et que, pendant trois mois, il les a traqués.

Je vous laisse raisonner sur la question puisqu'on n'a pas besoin de polémiquer à l'infini là-dessus dans le Conseil municipal. Je pense que l'aide municipale, non seulement, est justifiée, mais elle est plus que moralement nécessaire.

M. DELUCHAT. - Une partie a été dite par Christian.

Nous répondons à la demande d'organisations humanitaires. Certaines ne demandent pas pour certaines opérations parce qu'elles ont déjà assez. Elles demanderont plus tard. Ce sont elles qui gèrent la capacité à fonctionner sur certains terrains d'opérations. C'est affecté à un compte. J'ai bien compris qu'il ne fallait pas seulement que ce soit affecté, mais que ce soit utilisé comme bon leur

semble dans les organisations humanitaires. Vous savez que cela fait débat. Maintenant, il faut bien l'affecter et que les gens sachent à quoi servent nos subventions. Cela a fait l'objet d'un débat à l'intérieur des organisations humanitaires il y a un an.

On répond à la demande. Cela signifie que l'on n'a pas d'autres demandes sur d'autres terrains d'opérations.

Mme la MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ?....

(Aucune.)

Je vous propose de mettre aux voix.

➤ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Mme la MAIRE. - Je vous en remercie.

2 - COMMISSION DE COORDINATION DU PROJET ÉDUCATIF LOCAL ET DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

2.1 - Demande de subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne au titre du Fonds public de territoire

Mme REGINA. - *Présentation...*

Je vais apporter un petit bémol à ce que je viens de dire.

Comme vous le savez, jusqu'à présent, le quartier Sorbiers-Saussaie était classé politique de la ville dans le cadre du CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale).

Jusqu'à présent, grâce à cela, nous bénéficions de diverses subventions. Entre autres, la crèche des Petites Colombes qui est, dans ce quartier, avait pu voir le jour dans ce cadre.

Comme vous l'avez noté, nous n'entrons plus dans cette classification. En conséquence, il y a une baisse possible de subventions comme peut-être pour le plan "Espoir Banlieues" et donc de subventions que l'on souhaite demander dans le cadre du Fonds public de territoires.

Mme la MAIRE. - Concernant le plan, pour l'instant, les choses restent à préciser si j'ai bien compris. Nous ne savons pas encore si le fait de ne plus être présents dans la cartographie des CUCS, et notamment du CUCS 3 dans lequel nous étions jusque-là, aura un impact sur ces subventions que l'on touchait dans ce cadre.

Ceci étant, l'ensemble du dispositif apparaît plus favorable puisqu'effectivement il nous permettra d'augmenter considérablement la prise en charge d'un certain nombre de ces actions. Je souhaiterais toutefois que l'administration intègre une modification dans la rédaction de l'article 2, de manière à montrer notre intention. Le Conseil municipal ne sollicite pas seulement, à cet effet, des subventions auprès de la CAF. Je souhaiterais que l'on mentionne, comme on le fait habituellement, les subventions au montant maximum auprès de la CAF, qu'on sollicite le maximum possible de façon à placer haut notre degré d'ambition de la demande.

Cela appelle-t-il des questions ?....

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

2.2 - Renouveau des conventions d'objectifs et de financement des prestations de service de la caisse d'allocations familiales pour les établissements d'accueil de jeunes enfants, de l'enfant et de l'adolescent

Mme LORAND PIERRE. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des questions ?....

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

2.3 - Scolarisation des enfants demeurant dans les logements de la rue Jean Ferrat

Mme BOUDON. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des questions ?....

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

M. HERVY. - C'est l'itinéraire le plus sûr du point de vue de la sécurité routière.

Mme la MAIRE. - Des questions ?....

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

3 - COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

3.1 – Intervention du Conseil général sur le domaine public communal dans le cadre de la mise en accessibilité des points d'arrêt de bus

M. TAUPIN. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Des questions ?....

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

3.2 - Autorisation de signer deux conventions avec le Conseil général relatives à la décoration des arbres d'alignement et au fleurissement des espaces en terre aux pieds des arbres

M. TAUPIN. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Les décorations de Noël sont économes en énergie. Il est important de le préciser.

Cette délibération appelle-t-elle des questions ou des remarques ?....

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Merci à vous et merci pour la population qui pourra bénéficier de magnifiques fleurs au pied des arbres et de décorations de Noël l'hiver prochain.

3.3 - Demande de subvention au Conseil général pour la reconstruction de la Maison Pour Tous

Mme BOIVIN. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - De la même façon que tout à l'heure, je suggère que nous indiquions dans l'article 1 la même idée de solliciter la subvention maximale possible.

Avez-vous des questions ou des remarques sur cette délibération ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Merci à tous.

3.4 - Adoption de la charte des écoquartiers pour les opérations Anatole France et Triangle des Meuniers

M. TAUPIN. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Il s'agit d'un dispositif général à l'ensemble du périmètre de l'établissement Orly-Rungis-Seine Amont concernant les opérations comprises dans ce secteur et porté par l'EPA ORSA.

Y a-t-il des questions ?....

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

3.5 - Approbation du prolongement de la garantie d'emprunt sollicitée par Valophis Habitat pour l'acquisition des logements de la cité Anatole France

M. DELUCHAT. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Cette délibération concerne des logements existants. Il s'agit de logements rachetés par Valophis au moment de la vente par Icade des 200 logements d'Anatole France. Il s'agit, là, de prolonger l'accord que l'on avait déjà donné initialement sur les garanties d'emprunts alors que les délibérations 3.6 et 3.7 concernent des logements à être construits sur le lot 18a.

M. VICERIAT. - Pourrait-on avoir une précision sur le nombre total de logements qui vont être réalisés ? On parle de 200. De combien est le programme au total ?

M. HERVY. - Ceux-là existent.

Mme la MAIRE. - Concernant cette délibération, nous parlons bien là de prolonger la garantie d'emprunt que Valophis a contracté pour l'achat des 200 logements qui existent à travers les quatre bâtiments de la Résidence Anatole France. Nous sommes sur des logements qui existent déjà.

M. VICERIAT. - D'accord.

Combien de logements comporte le programme de l'opération globale qui nous a été présenté ? C'est très intéressant.

Mme la MAIRE. - Les éléments précis sont contenus dans les différents documents adoptés. C'est le dossier de réalisation et le dossier de création de la ZAC qui contiennent ces éléments.

Normalement, cela a été porté à votre connaissance.

Sur ce dossier, je ne vous cache pas que je n'ai pas préparé présentement les éléments chiffrés. Je pourrais toutefois le faire lors d'un prochain Conseil municipal. Ceci dit, ces éléments sont publics puisqu'ils ont été votés au moment du dossier de réalisation de la ZAC.

Y a-t-il d'autres questions ?....

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☛ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Je vous propose de traiter ensemble les délibérations 3.6 et 3.7. C'est un formalisme administratif, pour lequel il faut faire deux délibérations distinctes.

3.6 - Approbation de la convention de garantie d'emprunt et d'attribution de subvention pour surcharge foncière entre Valophis et la commune pour les logements locatifs du lot 18a de la ZAC Anatole France

3.7 - Approbation de la garantie d'emprunt concernant les 58 logements locatifs réalisés par Valophis-Habitat - lot 18a de la ZAC Anatole France

M. DELUCHAT. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - J'ai un élément d'information complémentaire à vous apporter qui concerne plus particulièrement le lot 18a.

J'avais préalablement décidé de doter, l'ordre du jour du Conseil municipal de juin, de cette même délibération sur la base du fait que Valophis Habitat nous avait indiqué être en difficulté à tenir ses engagements sur la qualité architecturale du projet, notamment sur le bardage bois des bâtiments du lot 18a, ce qui, de notre point de vue - nous en avons discuté avec Christian Nourry notamment - était une grosse difficulté parce que c'est ce qui fait, effectivement, toute la qualité architecturale du projet et son insertion dans le site.

J'ai adressé un courrier à Valophis pour lui demander des garanties et des gages sur la réalisation effective d'une opération de qualité intégrant ces éléments qualitatifs.

Dans la mesure où j'ai reçu en date du 26 août dernier un courrier qui prend ces engagements et nous apporte toutes les garanties nécessaires, j'ai décidé de vous le soumettre aux voix aujourd'hui, étant rassurée sur les termes de l'évolution de ce dossier.

Cela appelle-t-il de votre part des questions ou des remarques ?....

(Aucune.)

Je mets aux voix les deux délibérations.

☛ **VOTE : LA DELIBERATION N° 3.6 EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

☛ **VOTE : LA DELIBERATION N° 3.7 EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Merci à tous.

3.8 - Adoption de la motion pour la constitution d'un territoire du Grand Orly cohérent et autonome

Mme la MAIRE. - J'ai le plaisir de passer la parole à Christian Hervy en vous annonçant qu'il a été réélu à la présidence de l'association des communes et intercommunalités du Grand Orly. En notre nom à tous, je tiens à l'en féliciter. Je lui donne la parole pour nous expliquer la nature de cette motion et la perspective dans laquelle elle s'inscrit.

J'en profite également pour préciser que cette désignation s'est faite dans un parfait consensus au sein des Maires et Présidents d'agglomération des collectivités concernées.

M. HERVY. - Merci.

La motion qu'il vous est proposé de voter ce soir est présentée dans les mêmes termes à l'ensemble des Conseils municipaux des communes adhérentes de l'association, à savoir Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Fresnes, Orly, Rungis, Valenton, Villeneuve-Saint-Georges et les communes adhérentes de la communauté d'agglomération : les Portes de l'Essonne, Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Morangis, Paray-Vieille-Poste et Savigny-sur-Orge.

L'association a été constituée pour passer à une étape supérieure dans le prolongement des Assises d'Orly initiées par les deux Conseils généraux du Val-de-Marne et de l'Essonne pour continuer à défendre les besoins particuliers en matière d'aménagement du territoire du Grand Orly, mais aussi pour continuer à assurer la promotion de notre territoire comme un territoire dans lequel on peut créer beaucoup de richesses et beaucoup d'emplois dans l'avenir.

La question à l'ordre du jour est de dépasser les coupures urbaines créées par l'aménagement au fil du temps d'un certain nombre d'infrastructures qui se sont soit superposées soit entrecroisées au point que les villes autour de l'aéroport d'Orly, bien qu'elles soient en partie bénéficiaires de la ressource fiscale que génèrent les activités sont en même temps des villes particulièrement difficiles à gérer en matière d'urbanisme.

Si vous considérez la nôtre, par exemple, qui est coupée en deux par le MIN de Rungis que l'on aurait tout à fait pu aménager autrement, il suffisait de mettre le haricot en Est-Ouest au lieu de Nord-Sud et nous aurions eu une commune continue et homogène.

Au lieu de cela, on nous a fait une ville complètement déchiquetée et si l'on y ajoute le poste EDF, les lignes à haute tension, le cimetière communal, les domaines religieux, la canalisation d'eau de la ville de Paris et je m'arrête là ! On est, comme beaucoup d'autres communes du pourtour de l'aéroport d'Orly, une ville complètement hachée par des aménagements imposés pendant une période où l'État était le seul maître à bord pour prendre ces décisions.

Il s'agit de réparer tout cela.

Nous avons constaté que, du fait de l'environnement aéroportuaire, du fait des atouts dont nous disposons et des problèmes d'aménagement qui nous sont communs, nous avons de bonnes raisons de travailler ensemble pour la promotion de ce territoire, de façon à dépasser les problèmes et à renforcer les atouts.

Il est intéressant de constater qu'au lendemain des élections municipales, les communes, en particulier dans l'Essonne qui ont changé de direction politique, ont néanmoins convenu qu'il était nécessaire de poursuivre le travail engagé précédemment et que les objectifs retenus par l'association étaient à leurs yeux toujours valides, qu'ils ne demandaient pas de modification d'approche sur ce terrain, mais au contraire, de poursuivre les collaborations engagées.

C'est le premier élément très important.

Nous avons constitué cette association également dans la perspective de l'émergence du débat métropolitain, de façon - il ne faut pas se le cacher - à défendre l'idée que, dans la structuration de la Métropole, deux éléments soient intégrés.

On n'aspire pas à faire une ville monde prétendant s'inscrire dans la compétition internationale sans mettre les deux aéroports internationaux de la Métropole dans son périmètre parce que, là, véritablement, on signe une absence d'ambition et une incohérence territoriale majeure. Ce débat est en train de monter fortement parmi les élus de Paris Métropole au moment où il s'agit de modifier l'article 12 de la loi organisant la Métropole de Paris. Je crois que c'est une bonne chose. Nous ne

pouvons que nous en féliciter parce que cela veut dire qu'enfin, par l'émergence de ce débat, nous avons un territoire qui commence à être reconnu avec ses problèmes et les atouts qu'il apporte à la Métropole pour son développement futur.

C'est un élément très important.

Nous avons voulu participer à ce débat en tant qu'association en défendant un périmètre, en défendant une identité territoriale et en demandant que soit modifié le périmètre de la loi sur la Métropole qui s'arrête, comme vous le savez, aux limites des départements de la petite couronne, ce qui a pour effet - vous verrez la hauteur de vue en matière d'aménagements que cela manifeste - de couper en deux l'aéroport d'Orly et de mettre de part et d'autre de la limite des communes et des territoires qui ont exactement les mêmes problèmes et qui n'auront plus aucune gouvernance pour les gérer.

Nous avons refusé cette perspective et nous demandons que le périmètre de la Métropole soit modifié afin de prendre en compte cette problématique.

La motion s'inscrit dans cette logique.

Elle propose également que le territoire du Grand Orly soit en mesure de signer rapidement avec l'État et les autres collectivités publiques un contrat de développement d'intérêt territorial qui est en cours de négociation.

Je pense qu'il faudra rapidement donner les éléments du travail engagé aux Conseillers municipaux, si cela n'a pas déjà été fait, puisque nous allons être amenés à délibérer au Conseil municipal, à organiser une procédure d'information à la population à l'issue de laquelle il nous faudra signer le contrat de développement territorial avec le Préfet de Région à une date qui, pour l'instant, est fixée au 19 décembre.

Il est souhaité également dans la motion que puisse s'adjoindre au périmètre du contrat la commune de Savigny-sur-Orge, ce qui a été acté par un courrier que nous avons reçu récemment par le Préfet de Région. Cette demande ne souffre pas la polémique puisqu'elle a été admise.

Comme je vous l'ai dit, nous demandons la prise en considération par la mission de préfiguration de la Métropole et par l'État de notre territoire comme territoire métropolitain.

Cette question avance. J'ai parlé du débat sur les aéroports au sein de Paris Métropole. Nous avons également rencontré, avec Stéphanie, il y a quelques jours, le Préfet préfigurateur du Grand Paris, M. Lucas, avec qui nous avons eu un long échange sur cet enjeu.

La conclusion de cet entretien a plutôt été positive. En effet, le Préfet Lucas nous a fait part, un peu dans la logique défendue par le Préfet de Région qui veut absolument signer le contrat de développement territorial avec notre périmètre de ville, du fait qu'il défend également l'idée qu'il y a du sens à ce que notre territoire, en tout cas un territoire aéroportuaire, soit inclus dans la Métropole desservie par cet aéroport.

Nous verrons si cela va jusqu'au bout et si cela débouche sur des décisions gouvernementales adéquates. Pour l'instant, on en est là.

La motion propose également, dans le cadre de la préfiguration, c'est-à-dire du travail sur les amendements qui vont être portés à la connaissance du Gouvernement sur la loi MAPAM, de faire que les territoires intégrés à la Métropole soient dotés d'une personnalité juridique et d'une autonomie budgétaire et fiscale.

Vous avez sans doute en mémoire que la loi organise une Métropole fondée sur des conseils de territoires n'ayant aucun pouvoir de décision, aucun personnel pour gérer, aucun budget et aucune ressource fiscale affectée.

Dans ces conditions, on transformera les Maires et les élus qui y siègeront en potiches, destinés simplement à donner un avis qui sera suivi ou pas à un conseil métropolitain qui sera nommé par Paris. C'est évidemment une perspective que nous refusons absolument parce qu'elle est contraire à toute l'évolution démocratique des dernières années et contraire au souhait des populations et des élus.

Il convient de se souvenir que ce modèle de Métropole a été rejeté par 75 % des Maires et des Présidents d'agglomération qui composent le Syndicat Paris Métropole, toutes couleurs politiques confondues. Pour être précis, il y avait, dans chaque formation politique, des élus qui ont voté contre ce schéma.

Pour certaines formations, ils étaient unanimes, pour d'autres, ils ne l'étaient pas, mais l'arc politique est très large.

La motion propose de revenir sur tout cela.

Une indication complémentaire très encourageante pour le travail que nous menons avec les autres villes : vous avez peut-être en mémoire que le Conseil des Ministres qui s'est réuni le 9 juillet a décidé de réunir un comité interministériel à l'automne qui aura lieu le 13 octobre pour viser un certain nombre de pôles prioritaires de développement pour la future Métropole de Paris.

Dans ce cadre, le Conseil des Ministres a retenu que le pôle d'Orly devait faire partie de ces territoires prioritaires avec des projets de développement.

Je puis vous indiquer que, dans la dernière période, en raison de la responsabilité qui m'a été confiée mais aussi en compagnie de Stéphanie Daumin, nous avons eu à dialoguer avec le Cabinet du Premier Ministre pour préparer les décisions de ce comité interministériel notamment en ce qui concerne le projet de Cité de la gastronomie.

Voilà dans quel contexte et avec quels objectifs s'inscrit cette motion que je vous propose d'adopter, comme elle l'a été jusqu'à présent, par les conseils municipaux auxquels elle a été soumise. Il en reste encore quelques-uns qui doivent délibérer dont la commune d'Orly, etc.

Merci de votre attention.

Mme la MAIRE. - L'ensemble des collectivités membres de l'association ont décidé de soumettre cette motion à l'assentiment de leurs assemblées respectives sachant qu'une conférence de presse, organisée début juillet, avait permis de prendre position publiquement sur cet enjeu au début de l'été.

On peut souligner le fait que notre positionnement intervient dans un contexte en voie d'amélioration sur la question du Grand Paris puisque nous sommes sortis de la situation de crispation, dans laquelle les élus franciliens se trouvaient il y a quelques mois, qui se cristallisait autour de la rédaction de la loi MAPAM et notamment de son article 12 qui concerne le Grand Paris. Le Préfet, préfigurateur de la mission du Grand Paris, dès la première réunion qu'il a tenue au bâtiment de la préfecture de la région Île-de-France, au mois de juin dernier, a considérablement détendu le débat à l'attention de tous les élus puisqu'il a affirmé assez fortement le fait que la façon dont avait été conçue la Métropole du Grand Paris dans la fameuse loi MAPAM, n'était pas possible à mettre en œuvre dans les termes actuels de la rédaction de l'article 12. De plus, le Préfet a indiqué que les cumuls de procédures se succédaient et n'arrivaient pas à faire rentrer la totalité des procédures jusqu'au 1^{er} janvier 2016. Voilà pour la forme.

Sur le fond, il a souligné un certain nombre de contradictions ou de difficultés mais principalement les transferts de compétences que la rédaction de l'article 12 allait nécessiter dans une période extrêmement courte. Ces transferts ne pouvant absolument être traités dans une période aussi courte en matière de préfiguration, les termes de l'article 12 étaient appelés à être retravaillés. Ce qui, bien

sûr, a rencontré les vellétés de l'ensemble des élus franciliens qui, une fois les échéances électorales de mars dernier passé, se sont retrouvés, je crois, unanimement autour de la nécessité de renforcer la place des territoires et des communes dans cette construction métropolitaine.

Cela s'est traduit, il y a une dizaine de jours, par un vote à l'unanimité au sein du Conseil Syndical de Paris Métropole, l'entité qui ne concerne que les élus de la Métropole. Le Conseil Syndical de Paris Métropole est le syndicat d'études instauré par les élus il y a quelques années pour réfléchir à cette construction métropolitaine. Il a donc été décidé à l'unanimité de produire, d'ici le début octobre, une proposition unique et commune, si possible admise à l'unanimité, en tout cas dont la rédaction chercherait à réunir le plus largement possible les avis des différents Maires et élus de la région, de la Métropole francilienne, dans la perspective d'être adressée au Gouvernement début octobre pour que celui-ci transmette, dans le courant de l'automne, un nouveau texte législatif à soumettre au Parlement, le Sénat et l'Assemblée, en vue d'une réécriture de l'article 12.

Les principes qui prévalent et qui sont consensuels dans ces discussions sont ceux qu'il faut donner une personnalité juridique à ces territoires, qu'il faut que ces territoires bénéficient d'un budget et que ce budget soit assis sur la fiscalité directe.

Pour l'instant, les termes précis de cette construction ne sont pas encore complètement établis. Nous étions réunis en mission de préfiguration ce matin même avec l'ensemble des Maires concernés et des Présidents de département et de région pour essayer d'avancer dans l'élaboration de cette feuille de route en quelque sorte.

La prochaine réunion aura lieu le 8 octobre. L'objectif est d'être, à cette réunion, en capacité de voter une feuille de route commune la plus largement consensuelle possible, l'unanimité étant bien sûr recherchée, mais pas facile à atteindre sur un sujet complexe et compliqué comme celui-là.

Chacun a bien conscience que nous sommes ici dans un exercice éminemment difficile et basé sur le compromis. Il ne satisfera donc à la fin absolument aucun des élus ni aucune des formations politiques auxquelles se rattachent ces élus dans sa rédaction finale. C'est bel et bien une construction collective et partagée sur ces principes, mais l'objectif que chacun a en tête est de sortir de la rédaction actuelle de l'article 12 qui, effectivement, n'est pas viable en l'état.

Cette motion appelle par ailleurs pour nous sur le territoire du Grand Orly la nécessité de retoucher le périmètre de cette future Métropole, comme l'indiquait Christian tout à l'heure, puisque, dans sa rédaction actuelle, ne peuvent intégrer cette future Métropole que les communes immédiatement adjacentes à la petite couronne là où, effectivement, le territoire du Grand Orly nécessite une aire de rayonnement qui dépasse la petite couronne et les communes immédiatement limitrophes.

Comme le soulignait effectivement Christian, cela semble faire son chemin pour ce qui concerne les territoires aéroportuaires ; chacun considérant qu'il est difficile de construire une Métropole de la région capitale sans ces aéroports a fortiori les deux premiers aéroports internationaux de France.

Toutes ces questions sont bien compliquées, mais ce qu'il faut en retenir, c'est bien l'idée qu'il y a une progression dans le travail collectif et que, dans ce paysage, nous tentons de faire reconnaître notre dynamique de territoire du Grand Orly qui peut nous aider à progresser, notamment à jouer un rôle d'effet levier important en matière d'emploi, de développement économique, mais aussi de solidarités territoriales puisque nous avons, dans la perspective d'un territoire à l'échelle du Grand Orly, un territoire qui, je crois, sera très équilibré entre les communes de ce territoire.

Avez-vous des interventions ou remarques sur cette motion ?

M. VICERIAT. - Combien de communes cela regroupe-t-il au total ?

M. HERVY. - 14.

M. VICERIAT. - Excusez-moi, je pensais à Paris Métropole. Combien cela représente-t-il de

communes ?

Mme la MAIRE. - Le périmètre, tel que défini par la loi, l'article 12, c'est-à-dire non pas le Syndicat Paris Métropole mais bien la préfiguration de la future Métropole, c'est 124 communes. Sachant que si l'on y ajoute les communes alentour qui pourraient être rattachées à la logique des plates-formes aéroportuaires, les 47 qui pourraient intégrer le périmètre si elles en faisaient la demande, on pourrait monter à 171.

M. VICERAT. - Je crois qu'il y a 340 communes en Île-de-France. Le Grand Paris va donc couvrir une grande partie des communes.

M. HERVY. – Non, il y a 1 240 communes en Île-de-France.

M. VICERAT. - Excusez-moi pour le chiffre !

M. DELUCHAT. – J'ai deux remarques.

Notre groupe votera la motion puisqu'elle correspond à ce que nous attendions et à la bataille conduite depuis un certain temps notamment sur ce territoire. Premièrement.

Deuxièmement, nous sommes dans une autre phase actuellement. Il ne faut donc pas baisser la garde pour exister au sein de la Métropole du Grand Paris concernant la réforme territoriale et la création de la Métropole.

Il ne faut pas se cacher les limites de notre exercice. Pour ce qui ne concerne que le Val-de-Marne, nous avons des dents creuses dans notre association, que ce soit Thiais, Villeneuve-le-Roi ou Ablon qui, en même temps, pourraient être emportées dans la mécanique que nous enclenchons avec toutes les autres villes mais pour lesquelles les autres villes auraient peut-être aussi, selon leur sensibilité politique, un rôle à jouer en direction de ces villes pour faire évoluer ce projet commun de territoires autour de l'aéroport d'Orly.

Autre remarque : la loi Alur, dite loi Duflot. Il n'en est pas fait état dans la motion, dans cette affaire, sur l'ensemble du territoire, l'accès au logement et à un urbanisme rénové qui entre dans le cadre d'un territoire découpé, dépecé, doit pouvoir redonner une certaine cohérence. Je le regrette. On aurait pu y faire allusion, mais je pense qu'il y a eu des débats et que cela n'a pas pu y rentrer. On en parle dans les attendus.

Je partage l'objectif de cette loi et, en même temps, je vois le Gouvernement, par petites touches, le remettre en cause... Tout à l'heure, on aura un vœu sur le prix des loyers. Le danger est que l'on détricote ce que l'on a tricoté.

Cela va nous créer des obligations supplémentaires pour faire valoir cette motion et rajouter ce projet d'habitat autour de ce territoire du Grand Orly dans le cadre du contrat de développement territorial.

M. HERVY. – Concernant le périmètre des villes, je précise que, par rapport à la date à laquelle la motion a été adoptée par le Conseil d'administration de l'association, qui se situait donc avant les vacances, plusieurs éléments sont intervenus.

Le premier, c'est la demande de la commune de Thiais d'adhérer à l'association sur la base d'un accord avec les objectifs qu'elle défend - évidemment, ce n'est pas pour venir les contester - en manifestant également le souhait d'être partie prenante du futur contrat de développement territorial. Le Maire de Thiais a signalé par ailleurs qu'il était favorable au maintien des départements dans le cadre notamment de la Métropole et à une construction métropolitaine mais, comme le reste des villes, pas celle inscrite actuellement dans la loi.

C'est un élément positif qui fait bouger les choses.

Concernant le Maire de Villeneuve-le-Roi, cela fait maintenant 13 ans que l'on essaie de travailler avec lui. C'est désespérant par bien des aspects. Je dois avouer que cette situation persiste, malgré tous les efforts que l'on a pu faire... On parlait du Siepor tout à l'heure que j'ai eu l'honneur de présider. Au sein du Siepor, on a fourni des efforts énormes pour avoir un projet de territoire incluant la problématique aéroportuaire dans des termes qui permettent au Maire de Villeneuve-le-Roi de voter un texte. Il a fallu écouter des heures et des heures de discours lancinant qui répétaient sans arrêt les mêmes choses. Dans un débat où tout le monde est à égalité, c'est vraiment insupportable quand cela dure des années. On n'a jamais réussi à déboucher sur quoi que ce soit avec lui et personne d'ailleurs n'a jamais réussi à déboucher sur quoi que ce soit.

Il faut se souvenir quand même que, lorsqu'il était député, il avait réussi à embobiner une soixantaine de parlementaires pour déposer une proposition de loi qui proposait ni plus ni moins que de déménager l'aéroport d'Orly. Je serais curieux de connaître l'adresse de l'entreprise de déménagement parce que celle-là doit être bien spécialisée !

Cela a entraîné la création d'une mission ministérielle puisque la ministre de l'environnement de l'époque avait les mêmes intérêts électoraux que lui et on a perdu comme cela un an et demi sur le travail sur les objectifs du territoire à cause de cette ineptie.

Voilà l'État des rapports avec le Maire de Villeneuve-le-Roi et je ne vous en dis pas plus car le reste est vraiment catastrophique.

Du reste, même à l'UMP, je crois que plus grand monde ne peut le supporter. C'est dire que nous-mêmes avons été patients et ouverts !

Voilà pour le problème de Villeneuve-le-Roi. Malheureusement, je suis obligé de constater que, malgré l'entretien, qui me paraissait positif, que j'ai eu au lendemain des élections municipales avec le Maire d'Ablon, il semble que celui-ci ait tendance à s'aligner sur les positions du Maire de Villeneuve-le-Roi. Ce n'est pas tellement tenable. Je pense que quand on a 5 000 habitants dans un grand périmètre comme celui auquel il appartient, on devrait peut-être mieux réfléchir autrement, mais c'est son affaire.

En tout cas, il n'est pas insultant de dire que les positions de ces deux maires dans l'ensemble des débats qui ont cours actuellement ne sont prises en considération par personne : ni par l'État ni par les préfets ni par l'association. Personne ne juge sérieusement ce qu'ils disent, malheureusement.

À propos des discussions sur le périmètre territorial, vous avez dû constater que la loi oblige un territoire à atteindre les 300 000 habitants. Nous avons inclus désormais dans notre réflexion de manière officielle une commune - on en a débattu ensemble - celle de Chilly-Mazarin qui a des enjeux comparables à celle des autres sur la problématique aéroportuaire. Nous devons inclure depuis vendredi la commune de Vigneux qui a délibéré à son Conseil municipal pour demander l'adhésion à la métropole de Paris dans le cadre du territoire du Grand Orly, ce qui signifie que si l'on enlève du périmètre territorial nos deux communes adhérentes qui sont les communes de Fresnes qui est partie prenante de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre et la commune de Choisy-le-Roi qui est partie prenante de la communauté d'agglomération de Seine Amont, compte tenu que la loi ne permet pas, à l'intérieur de la Métropole, de soustraire dans un périmètre des agglomérations existantes, en ajoutant les villes de Chilly-Mazarin et de Vigneux, nous arrivons tout juste au total de 300 000 habitants qu'il est nécessaire d'atteindre pour être dans le périmètre métropolitain comme un territoire reconnu.

Nous poursuivons le travail sur cette base-là.

Voilà pour les villes.

Sur la loi Alur, le contrat de développement territorial impose - il a d'abord été bâti avec cet objectif - de s'engager sur des objectifs de construction de logements à l'échelle de 15 ans et pour une

période intermédiaire d'au moins 6 ans.

L'objectif, qui était celui du préfet de région, était de construire, sec, 2 400 logements par an en moyenne sur une période de 15 ans sur l'ensemble du territoire de négociation du contrat, c'est-à-dire avec Fresnes, Choisy et Thiais, mais sans Chilly-Mazarin et Vigneux.

On est sur cette base de travail.

Selon les discussions que nous avons menées avec la Préfecture de Région, en prenant en considération les décisions des villes dans leur PLU, les porter à connaissance des préfets pour les PLU, les Plans Locaux de l'Habitat lorsqu'ils existent et les objectifs retenus par les villes dans les opérations identifiées, on arrive à un chiffre qui se situe un peu au-dessus de 2 000 logements par an.

Il a été convenu avec la Préfecture de Région qu'une rédaction pourrait prendre en considération le fait que l'on dépasserait le seuil de 2 000 logements construits en moyenne sur le territoire au lieu de 2 400, en mettant à contribution pour y parvenir les réserves foncières qui, aujourd'hui, ne font pas l'objet d'une planification de logements par les communes concernées. C'est en particulier le cas du Senia qui doit être complètement requalifié, le cas des Vœux Saint-Georges à Villeneuve-le-Roi, le cas de la Plaine des Vœux à Orly pour lesquels on ne peut pas dire à la date d'aujourd'hui combien il est possible de construire des logements dans ces territoires qui seront aménagés.

De la même façon, il a été convenu que le volume total de logements construits devrait amener la moyenne de logements sociaux à l'échelle du territoire entier à un minimum de 30 % de logements sociaux.

Cet objectif ne pose aucun problème en soi puisque, à l'heure actuelle, nous sommes à un pourcentage de 32 % de logements sociaux sur l'ensemble du territoire, probablement un peu plus avec la venue de la ville de Vigneux, mais cela ne modifie pas sensiblement les équilibres.

La rédaction du CDIT fera mention de cet objectif de 30 % de logements sociaux minimum à maintenir à l'échelle du territoire avec, malgré tout, l'obligation pour chacune des communes signataires du CDIT d'atteindre les 25 % de logements sociaux visés par la loi Alur.

Ces dispositions devront figurer dans le contrat parce que le Préfet de Région ne signera pas un contrat qui n'est pas conforme à la loi.

Voilà les indications que je peux donner par rapport à ces deux interpellations.

M. TAUPIN. - Je pense que la présentation de cette motion est la bienvenue dans ce contexte de débat sur la réforme territoriale et de rediscussion de l'article 12. Cela met en avant le territoire du Grand Orly qui est un territoire dynamique au niveau économique, qui est un bassin d'emploi mais aussi de vie puisqu'une population importante y habite et y travaille ou pas malheureusement parfois. Cela permet donc de créer autour du pôle central qui est l'aéroport une dynamique de territoire.

En Île-de-France, il est assez compliqué de définir ces périmètres de territoire. Il n'y a pas de ville centre à part, bien sûr, la capitale, mais on ne peut pas, comme en région, considérer qu'il y a une ville centre et les autres communes, qui parfois sont des villages, qui se raccordent à cette ville centre.

Ici, on a des villes qui forment un puzzle, un territoire. À un moment donné, l'implantation de l'aéroport sur cette zone en a fait un pôle central.

Si la discussion au Parlement aboutit, restera la question de savoir quels seront les moyens à disposition des territoires et les ressources fiscales dont elles disposeront et aussi les compétences qui seront dans ce contexte.

On voit qu'il y a une évolution dans la réflexion qui permet de prendre en compte les bassins de vie, mais encore faut-il en avoir les moyens, les moyens politiques et les moyens financiers.

Mme BOUDON. - Je serai brève. Cette motion est importante pour notre groupe parce que les enjeux du Grand Orly sont multiples du point de vue économique de par les entreprises qui y résident déjà mais aussi par les entreprises à venir.

Tout à l'heure, on parlait de crise et d'emploi. Justement, là, il y a un rôle important pour les investisseurs publics.

On parlait du passé historique, de villes enclavées. Oui, il faut retravailler les voies de circulation, il faut encore plus développer les transports. C'est bien, il y a le prolongement de la ligne 14, Saclay, etc. Il faut vraiment travailler sur les infrastructures pour que ce soit un lieu de vie, pour que les gens se l'approprient, pour que l'on construise une véritable mixité mais pas que sociale, urbaine et intergénérationnelle.

Ce Grand Orly, c'est notre avenir. Il y a un véritable enjeu, rien qu'au niveau local pour notre ville et au niveau départemental. Si Paris veut vraiment devenir une ville capitale à l'image de Londres, c'est prendre les aéroports dans sa globalité, non coupés de leur zone d'influence, avec un vrai statut juridique et de vrais moyens financiers. L'enjeu de ce territoire est bien celui-ci : que l'on soit reconnu en tant que tel et qu'il y ait vraiment une structure et un financement pertinents pour que l'on puisse la faire vivre.

Mme la MAIRE. - Merci.

D'autres interventions ?

M. LADJICI. - Pour ce qui concerne mon groupe politique, nous nous abstiendrons pour une raison simple : quand je lis le texte proposé, je trouve la démarche tout à fait louable et même intéressante pour notre ville, mais je n'ai pas envie que notre vote serve à faire de la communication politique sur la loi du Grand Paris. Oui, à la motion de la constitution d'un territoire du Grand Orly.

Vous avez noté que Fresnes, ville socialiste, a voté cette motion, mais je n'ai pas bien compris la finalité de cette communication, du moins je ne sais pas quelle est la communication que vous allez en faire à l'issue de notre vote, donc avec mon groupe, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. HERVY. - Il s'agit de voter la motion adoptée par l'association, donc cela devient la motion commune de toutes les villes membres de l'association au-delà de l'approbation des Maires par l'approbation des Conseils municipaux. Il est évident que l'association des communes et communautés du Grand Orly ne peut pas faire une communication différente de ce qui est écrit dans ce texte. Je ne vois pas comment ce serait possible.

Nous sommes en train de préparer une information publique sur le sujet. L'information publique reprend strictement les termes de la conférence de presse que nous avons tenue ensemble début juillet avec les Maires de différentes sensibilités dans le prolongement de l'adoption de cette motion. Il n'est pas question de faire dire à nos décisions ou à nos documents ou à nos votes autre chose que ce qui est écrit dans le texte.

Il faut bien avoir conscience que, si un seul des Maires ou si une formation politique à travers ses élus décidait de se servir d'une telle prise de position pour mener une campagne politique au service d'un candidat ou au service d'une formation politique, cela entraînerait une mise au point immédiate au sein de l'association.

Cela me paraît tellement évident que je ne devrais pas avoir à le souligner. Je puis vous dire que l'axe de communication décidé a été validé par tout le monde, projet de support écrit en main avec les photos, les titres, les textes.

Il n'y aura pas une communication différente sur la place publique que le contenu de ce texte.

D'ailleurs, j'ai participé à un colloque cet après-midi à l'EPA ORSA où il était question des enjeux de la ville aéroportuaire. J'ai vraiment été porteur, comme je le suis toujours, du discours de l'association et pas d'autre chose.

Si nous avons des raisons d'être en conflit avec telle ou telle autorité, c'est ensemble, de concert, que nous le dirons de façon argumentée, mais ce n'est pas notre propos.

Notre propos est d'arriver enfin au succès sur ce que nous défendons depuis trois décennies dans ce territoire : la reconnaissance du territoire du Grand Orly comme un territoire d'avenir pour la Métropole et pour la région et pas autre chose.

Mme la MAIRE. - D'autres interventions ?....

(Aucune.)

Je pense que l'on a débattu longuement de cette question.

J'ai juste une petite réaction sur ce dernier échange. Il est bien normal d'apporter des éléments d'information qui concernent l'actualité de l'évolution institutionnelle de la Région parisienne à l'occasion d'une délibération qui se positionne sur les affirmations d'un projet de territoire dans le cadre d'un paysage métropolitain.

Il est normal qu'au sein d'un Conseil municipal, on apporte des éléments d'information auxquels chaque Conseiller municipal a par ailleurs droit sur ce qui est en train de se passer dans les évolutions en cours et à venir, notamment lorsqu'il s'agit d'une modification de dispositions législatives qui nous ont déjà amenés à nous positionner plusieurs fois par vote au sein de ce Conseil, que ce soit dans la précédente mandature ou celle-ci, notamment à l'occasion de vœux qui ont pu être votés.

Cela ne remet évidemment pas en cause le contenu du texte qui vous est soumis et ce que vient de dire Christian Hervy sur le fait que ce qui sera soumis à concertation dans la prochaine période est bel et bien une notion d'ambition partagée dans le cadre de l'élaboration à venir et la signature à venir d'un CDIT qui est une procédure dont les termes sont arrêtés par la loi et qui nécessite un certain formalisme dans l'adoption.

Je mets aux voix cette motion.

☞ VOTE : LA MOTION EST ADOPTEE, MOINS TROIS ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME DAPRA ET M. KOMOROWSKI)

3.9 - Fixation des tarifs des emplacements du marché de Noël 2014

Mme BOIVIN. - Nous allons aborder un sujet beaucoup plus léger !

Présentation...

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des questions ?....

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

3.10 - Demande de subvention auprès de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Énergie IDF dans le cadre d'actions menées au titre de la performance énergétique de l'Agenda 21

Mme la MAIRE. - Je vous précise préalablement à la présentation de M. Taupin que, selon les informations dont nous disposons, il n'est pas certain que nous puissions avoir droit à la subvention

à laquelle nous prétendons à travers cette délibération, mais mieux vaut en faire officiellement la demande afin d'en obtenir la confirmation, car les critères de choix, sur ce genre d'action, qui jusque-là étaient arrêtés de telle façon que nos dispositifs pouvaient rentrer dedans, ont bougé.

M. TAUPIN. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des questions ?....

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

4 - COMMISSION DE LA CULTURE, DES JUMELAGES, DES FÊTES ET CÉRÉMONIES ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

4.1 - Approbation de la convention avec l'APCARS pour les missions du correspondant du Parquet

Mme la MAIRE. - Vous avez constaté dans l'ordre du jour que nous avons également à la fin de celui-ci un vœu sur le maintien des missions du correspondant du Parquet.

Je vous propose que nous examinions les deux successivement.

Mme HUSSON. - Nous avons appris, cet été, l'arrêt du dispositif de correspondant du Parquet à compter du 1^{er} janvier 2015.

Cette activité de correspondant du Parquet est extrêmement importante. Cette information est donc préoccupante.

Le correspondant du Parquet a un rôle d'interface entre le Maire et le Procureur de la République. Il est une sorte de médiateur de proximité qui vient résoudre beaucoup de conflits. Il est donc au plus proche des Chevillais qui n'ont pas toujours accès à des moyens d'aide plus onéreux.

La ville bénéficie, depuis 2000, de la fonction de correspondant du Parquet. On est passé d'une aide qui touchait à peu près 90 ou 95 personnes dans l'année à, jusqu'en 2012, environ 600 Chevillais.

Notre correspondant, M. Hornets, travaille toutes les semaines dans l'espace des solidarités. Cette fonction est plus que remise en question, elle devrait s'arrêter au 1^{er} janvier 2015.

Nous avons d'ores et déjà organisé avec Christian Nourry une réunion avec l'APCARS, la structure qui "abrite" ces correspondants jusqu'à aujourd'hui. Une réunion est fixée le 17 octobre pour en savoir un peu plus et surtout pour que l'on puisse envisager des solutions suite à la disparition de cette fonction dans le cadre de l'APCARS. S'agissant de l'arrêt de cette fonction du Parquet, il faut lire entre les lignes un désengagement de l'État. Les subventions qui étaient en 2009 encore de 230 000 € par an diminuent d'année en année. On en est aujourd'hui à moins de la moitié. C'est la raison pour laquelle, en parallèle, on va porter à votre connaissance un vœu qui demande le maintien de cette fonction de correspondant du Parquet à Chevilly-Larue et, bien sûr, au-delà.

Concernant notre délibération, il faut cependant renouveler notre convention pour l'année 2014 afin d'honorer le versement des services rendus pendant l'année par les correspondants qui, bien sûr, travaillent jusqu'à la fin de l'année civile. C'est l'objet de la délibération.

Mme la MAIRE. - Je vous propose d'adopter la délibération qui vise à adopter la convention puisque, là, on est sur une question de pure gestion sur des actes rendus au cours de l'année puis de traiter le vœu à part.

Qui vote pour la délibération ?

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Vœu présenté par la Majorité municipale en faveur du maintien de la fonction de correspondant du Parquet

Mme la MAIRE. - Avez-vous des remarques ou des compléments d'information à apporter sur le vœu qui vous a été présenté ?

Mme ZEHIA. - Je ne sais pas vraiment me positionner.

Je sais que l'association a un gros déficit. Je pense que, même si l'on essaie d'obtenir une subvention pour l'aider, elle finira par fermer. Même si ce n'est pas dans un an, ce sera dans deux ou trois ans. Je pense préférable de trouver une autre solution qui va venir remplacer cette association plutôt que de rester butés sur la même chose et, au final, avoir un projet qui ne fonctionne pas du tout.

Mme HUSSON. - L'objet du vœu n'est pas de maintenir la structure actuelle dans laquelle les correspondants du Parquet peuvent exercer leur travail.

L'objet du vœu est de rappeler l'attachement de la commune à la présence durable de ces relais de la justice sur notre territoire et de demander que ce dispositif soit maintenu puisqu'il contribue à une plus grande égalité entre les citoyens de notre ville : elle permet un plus égal accès à la justice.

Du coup, l'objet de ce vœu est de demander de restaurer à l'identique le niveau de subvention accordée, en 2009 en l'occurrence, pour le financement de cette fonction de correspondant du Parquet.

Cela ne porte pas sur la structure qui va les héberger parce qu'elle sera amenée à être réétudiée, revue, on est en train de se pencher sur la question.

L'objet est de maintenir la pérennité de la fonction correspondant du Parquet.

Mme la MAIRE. - L'objet de notre réflexion et la proposition de ce soir, c'est bel et bien d'insister sur l'importance très grande que jouent les correspondants du Parquet, notamment sur le territoire de la commune. C'est en réalité évidemment le cas dans les autres communes, quoique la ville de Chevilly-Larue soit celle sur laquelle le nombre d'interventions a été constaté comme étant le plus important et en plus forte augmentation, ce qui signifie qu'il y a une vraie demande particulièrement des Chevillais.

L'objet de cette proposition de vœu est davantage d'insister, non pas sur l'outil - même si un outil est toujours important - mais sur la fonction et la façon dont on compte maintenir - et on se bat pour la préserver - l'action auprès des habitants de Chevilly-Larue, considérant que c'est bien cela qui est devant nous et que, de toute façon, la décision de dissoudre l'outil ou en tout cas d'en cesser l'activité a déjà été prise. Ce n'est pas forcément sur cette question d'outil que l'on cherche à insister aujourd'hui.

Ce qu'il est très important d'affirmer dans ce vœu, et c'est pour cela que cela fait l'objet d'une mention particulière, c'est surtout le fait que l'activité de correspondant du Parquet doit continuer d'être rattachée au Parquet et donc à la sphère judiciaire parce que c'est cette indépendance qui garantit le traitement indépendant et autonome par le correspondant du Parquet des familles sur des sujets compliqués. C'est donc bien cette dimension que nous portons au débat et c'est bien le recul des subventions de l'État qui a mis en danger et en difficulté le maintien de cette fonction sur le territoire.

L'objet de la demande est bien de dire à l'État non pas : il faut donner plus pour combler un éventuel trou, mais rétablissez déjà ce que vous avez supprimé de manière que cette fonction puisse perdurer.

Y a-t-il d'autres interventions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LE VŒU EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

4.2 - Réaménagement de la Maison du Conte

Mme la MAIRE. - Il s'agit plus exactement du dépôt du dossier de subventions et de l'affirmation d'intention.

Mme LAZON. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Vous avez bien compris qu'il s'agit d'une manifestation d'intérêt pour un projet d'envergure, que l'on sollicite des subventions de la part d'autres partenaires qui interviendraient à parité (l'État, la région et le Conseil général en plus de la ville), ce qui signifierait un quart chacun. Les montants qui vous sont indiqués ne sauraient bien sûr être assumés par la ville seule.

Les sommes ne pourront être engagées que lorsque les financements des autres financeurs et partenaires auront été confirmés.

Je tiens à le préciser.

Y a-t-il des questions ?

M. VICERAT. - C'est évidemment un projet extrêmement intéressant.

Des estimations de budget ont dû être réactualisées. Nous sommes un peu étonnés de la formule de réactualisation. L'augmentation nous paraît importante. Le supplément est de l'ordre de 300 000 € à la louche par rapport au chiffre de 2009.

Mme LAZON. - En 2009, ce n'était pas le même projet.

Depuis, la Maison du Conte a travaillé sur un projet artistique. Le projet architectural accompagne le projet artistique. Ce projet artistique est finalisé. On n'est plus sur les mêmes choses.

Mme la MAIRE. - Il y a eu des modifications à la marge à l'intérieur du projet. Le projet global et structurel en réalité reste le même dans ses grandes lignes. En revanche, le fait d'avoir affiné le projet culturel permet d'envisager les destinations des différents locaux à l'intérieur de manière plus précise. C'est probablement l'une des raisons pour lesquelles il y a des ajustements. Ceci étant, il faut aussi souligner le fait que le secteur des travaux et des bâtiments connaît une évolution des coûts de la construction importante avec des normes qui ont changé également.

M. HERVY. - Cela fait une variation de coût inférieure à 3 % par an, c'est l'actualisation des coûts de la construction.

Mme LAZON. - Je veux absolument préciser parce que c'est très important que le projet architectural accompagne quand même le projet artistique et qu'il a été construit avec l'association et donc les gens qui y travaillent et les artistes qui vont l'utiliser. C'est important.

Quand on regarde le projet, peut-être que l'on ne comprend pas forcément les choix faits, mais ces choix accompagnent un projet reconnu maintenant.

Mme la MAIRE. - On reste de toute façon sur des coûts prévisionnels. Le coût final de la facture ne sera probablement pas celui-là. Il faut se le dire entre nous.

Le budget prévisionnel établi doit nous guider, c'est notre feuille de route, mais à la fin, ce sera probablement un peu plus qu'un peu moins puisque l'évolution des choses étant ce qu'elle est, il serait étonnant qu'il y ait une baisse des coûts de la construction ! Mais on est sur une estimation.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. HERVY. - Les marchés de travaux peuvent aussi réserver de bonnes surprises !

Mme la MAIRE. - Ou de mauvaises, c'est vrai !

☛ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE, MOINS TROIS abstentions (MME ZEHIA, M. MACHELON ET MME PONOTCHEVNY)**

COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE, DES SOLIDARITÉS ET DE LA PRÉVENTION SANTÉ.

5.1 - Contribution de la commune au Fonds de Solidarité Habitat (FSH) au titre de l'année 2014

M. NOURRY. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Cela appelle-t-il des remarques ?....

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☛ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

5.2 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'A.L.R.E.B

M. NOURRY. - *Présentation...*

M. HERVY. - Cela correspond-il à leurs besoins ?

M. NOURRY. - Oui. Ceci dit, on peut envisager d'augmenter la subvention en cas de problèmes.

Mme la MAIRE. - Pas d'autre question ?....

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☛ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

5.3 - Projet d'accompagnement renforcé des ménages en situation de précarité énergétique

M. TAUPIN. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Des questions ?....

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☛ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

VŒUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Vœu présenté par la Majorité municipale contre la fermeture du centre de tri de Créteil et pour le rétablissement d'un service public postal de qualité

Mme la MAIRE. - Sur l'aspect le plus général, cela concerne le projet de déménagement du centre de tri de Créteil sur Wissous.

L'objet de ce vœu est de considérer que ce transfert n'est pas souhaitable au regard, d'abord, de la condition dans laquelle cette question est traitée avec les 400 agents qui y travaillent, ensuite, en termes de qualité de services rendus puisque cela s'inscrit dans une logique de rationalisation qui va contribuer à éloigner le traitement du courrier de chez nous. Or - et je le raccroche avec les dysfonctionnements rencontrés dans la dernière période - les Chevillais rencontrent de plus en plus de problèmes dans la distribution de leurs courriers. Cela a été le cas des feuilles d'impôts qui ont été distribuées avec plusieurs semaines de retard aux habitants d'une partie du quartier Sorbiers-Saussaie-Barbanson qui se sont manifestés auprès de nous.

C'est un exemple parmi tant d'autres de problèmes généraux de dysfonctionnement de La Poste.

L'idée de ce vœu est de réaffirmer notre attachement aux services publics que continue de constituer La Poste, de souhaiter qu'ils ne soient pas liés à ces dysfonctionnements et de réaffirmer par ailleurs notre demande de réimplantation de boîtes aux lettres dans les rues des quartiers de la ville, boîtes aux lettres qui ont disparues - les adresses sont citées dans le vœu - parce que cela se traduit par un éloignement pour les personnes qui ont du mal à se déplacer.

Avez-vous des questions ou des remarques ?....

(Aucune.)

☛ **VOTE : LE VŒU EST ADOPTÉ, MOINS 1 ABSTENTION (MME PONOTCHEVNY)**

Vœu présenté par la Majorité municipale en faveur de l'expérimentation de l'encadrement des loyers sur la commune de Chevilly-Larue et la métropole francilienne

M. TAUPIN. - Dans le cadre de la loi Alur adoptée le 24 mars 2014, il a été instauré dans son article 6 un dispositif d'encadrement des loyers, conformément à l'engagement pris par le candidat François Hollande élu par la suite.

Fin août, le Premier Ministre, Manuel Valls, a annoncé la limitation de l'encadrement des loyers (cf. article 6) à Paris intra-muros.

Présentation...

Mme la MAIRE. - Vous avez vu que j'ai pris position publiquement sur cette question à l'instar d'un certain nombre de Maires de la région Île-de-France dans la lignée de la sollicitation de Jean-Paul Huchon dans la même période.

Je vous apporte juste une information complémentaire car il faut faire vite, il est tard. Toutefois, ce sujet est d'une suffisamment grande importance, et notamment dans le cadre du débat que l'on avait tout à l'heure sur les questions territoriales et métropolitaines, qu'il faut prendre le temps de regarder. Je vous apporte l'information selon laquelle les loyers des ménages dans les logements privés, depuis 2001, ont augmenté de 32 % en moyenne dans l'agglomération parisienne. Il apparaît un peu incompréhensible, alors même que, comme on l'aura tous constaté, les revenus n'augmentent pas dans les mêmes proportions, de ne pas inclure le périmètre de la petite et de la grande couronne parisiennes dans le cadre du dispositif d'encadrement des loyers alors même que, si ce n'est tout autant que Paris en tout cas de manière comparable, les habitants subissent de plein fouet les augmentations de loyers.

Y a-t-il des interventions sur cette question ?

Mme PONOTCHEVNY. - Je ne vais pas rentrer ce soir dans le détail du calcul des fameux loyers médians sous la responsabilité du Préfet en accord avec un observatoire des loyers donnant les fameuses fourchettes basses et les fourchettes hautes.

Je passe sur les logements présentant des caractéristiques de localisation, de confort exceptionnel qui bénéficieront d'un complément de loyer non plafonné que le propriétaire sera libre d'ajouter au loyer médian majoré.

Je passe également sur : un locataire pourra contester le loyer dans les trois mois suivant la signature de son bail pour ce qui concerne les logements et la localisation ou au confort exceptionnel.

À Chevilly-Larue, on a à peu près 7 500 foyers d'habitation, je crois. On a 43,1 % de logements sociaux déjà encadrés. On a des foyers de propriétaires occupant à titre de résidence principale leur habitation, donc pas d'encadrement à faire. On a des bailleurs privés déjà encadrés en vertu des lois de défiscalisation (les achats Méhaignerie, Périssol, de Robien, Sellier, Dufлот, maintenant Piney). Je passe sur la loi Malraux qui est sans objet sur Chevilly-Larue.

Madame Daumin, vous me direz ce qui reste quand on a enlevé tout cela.

En consultant les sites immobiliers de location sur la commune, j'ai trouvé une vingtaine de biens à louer par des bailleurs privés et je me demande ce qui reste à encadrer à Chevilly-Larue en termes de loyer.

Ce qui m'inquiète davantage, ce sont les articles de presse que j'ai pu lire mais peut-être cela n'a-t-il pas d'incidence. Je vous lis l'un d'eux : *"le rabetage prévu par la loi ALUR concernerait environ 20,7 % des loyers de la capitale sur lesquels une baisse moyenne de 23 % serait appliquée.*

À l'inverse, 12,8 % des logements parisiens au loyer en dessous du loyer de référence seraient revalorisés et, ce, de l'ordre de 10 % selon les chiffres de Clameur.

Pour un autre : "le dispositif d'encadrement des loyers visant à faire baisser les loyers des ménages modestes est un épouvantail supplémentaire et aurait en fait l'effet inverse à celui recherché. Le rabetage potentiel des loyers bénéficierait, selon la personne qui a rédigé l'article, pleinement aux ménages aisés.

Les ménages modestes, au contraire, occupant le plus souvent des logements aux loyers les moins chers pourraient voir ces derniers réajuster à la hausse".

Troisième intervention, délégué général de la fondation Abbé Pierre : *"le décret de 2012 a eu un effet : encadrer la hausse".* C'est bien, mais nous espérons un début de diminution.

La loi, telle qu'elle est aujourd'hui, va plutôt toucher les loyers les plus chers et ces loyers concernent en général les familles les plus aisées. Il risque d'y avoir un effet d'aubaine pour les plus riches qui vont voir leur loyer baisser et rien pour la moitié des loyers les plus modestes.

Quand je lis cela, je m'inquiète un peu.

Et la cerise sur le gâteau, Emmanuelle Cosse, vice-Président Vert de la région Île-de-France en charge du logement, responsable de la commission logement EELV : *"cela fait 10 ans que nous réclamons l'encadrement des loyers. Il était urgent d'avancer. Ceci étant, il y a une mesure à laquelle je suis favorable, c'est écrêter une baisse des loyers pour tout le monde dans le parc privé en zone tendue, mais je n'accable pas la Ministre de ne pas l'avoir mise en œuvre parce que je pense que, légalement, elle ne pouvait pas le faire".*

Au vu de la complexité du sujet dans sa forme actuelle, je ne voterai pas ce vœu.

Mme la MAIRE. - Bon, mais il n'y a rien d'étonnant ni d'inquiétant à cela. Cela s'inscrit dans la logique des choses que de considérer qu'au sein de ce Conseil municipal la majorité municipale cherche à créer les conditions pour que les gens puissent continuer de se loger quelle que soit leur condition de revenu est un enjeu très important pour nous.

Je peux parfaitement comprendre qu'une opposition de Droite ne partage pas cet objectif. Ceci étant, je tiens à dire que ce n'est pas dans le nombre que l'on mesure l'importance d'un dispositif comme celui-là.

À Chevilly-Larue, il existe des logements qui s'inscrivent tout à fait dans le parc privé, de la même façon qu'il en existe dans l'ensemble du Val-de-Marne. Un grand nombre de ménages seraient quand même concernés par cette mesure.

Enfin, je crois que le débat de fond soulevé, c'est la question de savoir s'il est juste et légitime que le bien immobilier, donc le logement, un bien de première nécessité dans la vie de tous les jours, fasse l'objet d'une spéculation qui conduise à l'enrichissement de quelques-uns sur les conditions de vie et d'habitat alors même que le pouvoir d'achat des familles est en baisse. Ce n'est pas parce que l'on n'est pas dans un logement social que l'on est forcément dans des conditions de vie toujours faciles. Il est bien normal d'essayer aussi de leur donner un peu de perspectives dans une situation où leur

revenu n'augmente pas du tout dans les mêmes proportions que les hausses de loyers auxquelles ils sont confrontés.

M. HERVY. - Le discours que vous rapportez me fait toujours franchement rigoler. J'ai été pendant des années militant d'une association nationale de locataires. Partout, j'ai entendu cela. Le pauvre propriétaire à qui l'on va empêcher d'augmenter son loyer comme il veut, c'est un peu comme si, parce que l'on veut empêcher mes cheveux de pousser, je décidais de m'amputer un bras, c'est-à-dire de ne plus louer mon logement.

Cela fait des années que l'on nous rabâche ce discours qui n'a absolument aucune consistance. Je vous invite à faire le tour des locataires, des logements privés à Chevilly-Larue pour fonder votre opinion. Parce que, là, pour l'instant, vous évoquez le discours des propriétaires. Je vous invite à faire le tour des locataires.

Par exemple, quand on a fait le programme de l'îlot Saint-Michel comprenant des logements en accession à la propriété, parmi les acquéreurs de logements, un habitant de l'Haÿ-les-Roses a acheté six logements en bénéficiant du dispositif qui prévalait avant le Duflo, à savoir le Sellier, c'est-à-dire de la défiscalisation de l'achat de son logement lui permettant par ailleurs de le louer. La loi encadre ce type de loyer dans une fourchette. Quand le propriétaire se met à table, il s'y met avec la grosse fourchette, pas avec la petite.

Si vous questionnez les gens sur le niveau de loyer qu'ils payent dans ces logements-là, vous verrez ce qu'ils vous répondront.

Quand nous avons eu - autre problème - le déconventionnement des loyers Icade également encadrés par l'article 18 de je ne sais plus quelle convention qui, normalement ne devait pas augmenter beaucoup, ils ont quand même augmenté au maximum. Si bien que des gens habitaient un deux-pièces dont le loyer allait jusqu'à 750 € - c'était il y a 6 ans - ou que des gens vivaient dans un trois pièces dont le loyer montait au voisinage de 900 €. Il y a 6 ans... !

Et je ne vous cite pas le cas de cette propriétaire de pavillon, qui a d'ailleurs envisagé de faire une carrière politique locale il y a quelque temps, dans une rue du quartier Bretagne, qui a hérité de son père dans des conditions que le fisc a intérêt à examiner et qui a transformé son pavillon en immeuble à usage locatif dans lequel elle accueille régulièrement des dizaines de Polonais auxquels on extorque des loyers qui ne bénéficient, je crois, ni d'un enregistrement ni d'un encadrement. C'est ce que l'on appelle les marchands de sommeil.

Nous en avons malheureusement aussi quelques-uns à Chevilly-Larue.

Je vais vous dire, tout ce qui peut permettre de rendre un peu vertueux le marché de la location privée pour que l'on ne s'enrichisse pas démesurément sur le dos de gens qui sont obligés d'aller chez ces propriétaires parce qu'ils n'ont pas la réponse à leur besoin de logement dans le parc social par défaut de construction, sont des dispositions saines sur le plan économique, le plan social et, accessoirement, le plan moral.

Mme la MAIRE. - Y a-t-il d'autres remarques ?

M. VICERIAT. - Un peu dans la foulée, j'avais une question à soulever.

Valide-t-on le chiffre de 43 % et quelques de logement sociaux sur Chevilly-Larue ? Ces données vous paraissent-elles fiables ? Je n'ai pas les informations.

Mme la MAIRE. - En fait, le chiffre est indiqué dans le document qui a dû vous être remis au début de la mandature dans le cadre du rapport de présentation du PLU. En l'occurrence, il doit être plus proche d'environ 39 sachant qu'au moment de la menace de déconventionnement des logements Icade, on aurait pu descendre bien plus bas. Cela avait été intégré comme tel dans différents documents officiels. Le chiffre précis figure dans le rapport de présentation du PLU.

Mme PONOTCHEVNY. - J'ai ce taux par le Conseil général d'Île-de-France à la suite du projet des 58 appartements. J'ai également le taux de logements sociaux : 43,1 % (source DHUP 01-01-2012).

M. HERVY. - Le taux de quoi ? D'où ?

Mme PONOTCHEVNY. - Je ne sais pas : Conseil général - type de logements sociaux : 43,1 %, cela veut dire quoi ?

M. HERVY. - De quel périmètre parle-t-on ?

Mme PONOTCHEVNY. - C'est la fiche du projet des 58 logements d'Anatole France.

Mme la MAIRE. - Pour regarder ce genre de chiffre, il faudrait savoir précisément ce dont il est question. Les batailles de chiffres sur ce type de question... Ce n'est pas très important.

M. HERVY. - Vous pouvez avoir 43 % de logements sociaux sur une partie d'une opération d'aménagement qui concerne un, deux ou trois immeubles. Cela n'indique pas que c'est le pourcentage de logements sociaux sur l'ensemble de l'opération ni sur l'ensemble de la commune.

Tout le monde peut sortir n'importe quel chiffre pour dire n'importe quoi.

Mme la MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions concernant le vœu sur l'encadrement des loyers ?

M. NOURRY. - Les demandeurs de logement à Chevilly-Larue sont 1 000 maintenant. Ces 1 000 personnes habitent Chevilly-Larue. Si l'on ajoute celles qui n'habitent pas à Chevilly-Larue et qui demandent à vivre à Chevilly-Larue, on passe à 3 000. On a vraiment besoin de logements.

De plus, il faut savoir que les personnes seules qui gagnent entre 1 100 et 1 500 € ne peuvent pas avoir un logement social parce que le loyer ne peut pas dépasser 30 % de leurs ressources. On n'a pas de logement pour ces personnes. On a donc aussi besoin de construire des logements sociaux.

Mme la MAIRE. - Revenons à notre encadrement des loyers. Je vous propose de mettre aux voix.

☞ VOTE : LE VŒU EST ADOPTÉ, MOINS TROIS AVIS CONTRAIRES (MME ZEHIA, M. MACHELON ET MME PONOTCHEVNY) ET UNE ABSTENTION (M. VICERIAT)

Mme la MAIRE. - Je vous remercie.

Nous avons épuisé l'ordre du jour de ce Conseil municipal.

Avant de nous quitter, y a-t-il des questions diverses ?

QUESTIONS DIVERSES

M. HERVY. - Très rapidement une indication qui est une affaire à suivre : j'ai appris récemment que, pendant l'été, une ordonnance avait été promulguée. Une ordonnance est le pouvoir donné au Gouvernement et en particulier au Président de la République de prendre des dispositions qui ont valeur législative sans passer par les débats du Parlement.

L'ordonnance en question permet à l'État de céder les participations dont ils disposent dans des entreprises publiques ou privées sans débat ni vote au Parlement, c'est-à-dire qu'il annule les dispositions antérieures qui, dans un certain nombre de cas, notamment les entreprises publiques d'une certaine taille, devaient faire l'objet d'un débat parlementaire.

Bon... j'en ai pris note.

Dans Le Monde, au mois d'août, est parue une page présentant le profil du nouveau Patron, je crois que l'on dit Directeur, de l'Agence des Participations de l'État qui, traditionnellement, était un fonctionnaire et qui, pour la première fois depuis que l'agence existe, est un homme d'affaires issu du privé. Le Monde expliquait que sa spécialité était de se mettre au service des pays qui le

souhaitaient pour faciliter l'achat et la vente d'entreprises dans le tissu économique de ces pays de façon à réaliser des opérations financières ou boursières.

Il se félicitait, dans la page du Monde, d'une mission dans laquelle, en un an, il avait favorisé la vente de 150 entreprises.

Comprenez bien que ce profil dans Le Monde m'a mis en alerte parce que nous avons, sur le territoire de la commune, une entreprise publique très importante, la Semmaris, la société chargée de gérer le marché de Rungis, dans laquelle l'État a des participations qui lui confèrent une minorité de blocage.

J'ai, ce soir, un bruit de couloir - je le prends pour l'instant comme un bruit de couloir - qui semblerait dire que l'État s'apprêterait, j'utilise le conditionnel, à céder les parts qui lui restent dans la Semmaris. Il convient de vérifier une telle information, mais je voulais en parler tout de suite de façon à éviter un acte malvenu, si quelqu'un en a l'intention.

Je souhaitais dire au Conseil municipal ce soir qu'il me semble que nous devrions faire entendre le bruit du tonnerre si une telle décision devait se profiler pour le marché de Rungis, encore aujourd'hui gouverné par une obligation de service public qui lui est conférée par l'État et gouverné par une entreprise à capital public majoritaire si on additionne les parts de l'État, celles de la ville de Paris, celles du Conseil général du Val-de-Marne et celles de la Caisse des Dépôts et Consignations. Je déclenche la vigilance en demandant à tous ceux qui disposeraient d'informations sur le sujet de me les faire parvenir puisque je représente les intérêts du Conseil général du Val-de-Marne au conseil d'administration de la Semmaris.

Je me suis déjà chargé de faire entendre la voie du tonnerre lorsqu'on a essayé de toucher au périmètre d'action du marché de Rungis par voie parlementaire dans un précédent Gouvernement. Ce ne sera pas moins fort si le Gouvernement actuel devait, par malheur - j'espère que ce n'est pas vrai - céder les parts publiques qui sont les siennes dans le marché de Rungis.

Je mets tout le monde en alerte.

Ce que je souhaite ardemment, c'est que l'on puisse, les uns et les autres, se féliciter bientôt du fait qu'il s'agit d'un bruit de couloir sans objet.

Mme la MAIRE. - Merci de cette alerte.

Je pense que chacun aura entendu et compris ce que cet appel signifie.

Nous maintiendrons une très grande vigilance, bien sûr, toi en tant qu'administrateur de la Semmaris et nous tous au Conseil municipal parce que les intérêts, je crois de chacun et de tous, sont bien de préserver le marché d'intérêt national dans son giron et fonctions actuels de service public.

Mme OUZIT. - Une petite remarque. Je tenais simplement à vous dire au nom de tous les musulmans chevillais que nous condamnons fermement l'acte barbare commis à l'encontre d'Hervé Gourdel. Ces barbares sèment la terreur en se cachant derrière une religion qui, comme vous l'avez compris, est l'Islam. Cette religion n'a rien à voir avec ces actes. C'est pourquoi les musulmans ne se reconnaissent absolument pas à travers ces actes et condamnent fermement cet acte barbare qui s'est produit en Algérie contre un Français.

Applaudissements...

Mme la MAIRE. - Merci Kawtar.

Il faut saluer les déclarations extrêmement claires des autorités nationales de la confession musulmane qui ont immédiatement pris position de manière que tout amalgame puisse être évité. Je tiens à remercier l'association des musulmans de Chevilly-Larue pour s'être exprimée en ce sens. Je

leur transmettrai ces remerciements officiellement, mais je t'invite à le faire.

Merci.

(La séance est levée à 22 h 25.)